

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité - Travail - Progrès

Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire
et du Développement Communautaire

Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015

Synthèse



 Nouvelle Imprimerie du Niger



AVANT – PROPOS

Avec le présent Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015, le Niger renoue véritablement avec l'exercice de planification économique après plusieurs décennies d'affaiblissement de la fonction de planification. Cette option traduit incontestablement la volonté du Gouvernement de concilier les impératifs de la gestion économique et financière axée sur la recherche des solutions aux préoccupations de court terme avec ceux d'une définition des stratégies cohérentes de développement à long terme mieux aptes à valoriser les ressources naturelles et humaines pour assurer l'épanouissement des générations futures.

Fondé sur les ambitions profondes du Programme de Renaissance du Niger dont il constitue la traduction et le principal instrument de mise en œuvre à court et moyen termes, le PDES 2012-2015 s'appuie sur la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Premier Ministre dont il tire sa substance, ses principales orientations et axes stratégiques.

Le processus d'élaboration du PDES a été régi par la recherche d'un consensus fort autour des grandes orientations, pour garantir l'appropriation nécessaire en associant notamment l'ensemble des acteurs à sa formulation afin de faciliter la mise en œuvre du PDES. Il a ainsi offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue, entre l'administration (centrale et déconcentrée), la société civile et les Partenaires au développement, sur les politiques et stratégies sectorielles qui seront menées.

A cet égard, le PDES 2012-2015 représente donc l'unique cadre de référence, en matière de développement économique et social sur cette période, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en tant que cadre fédérateur de l'ensemble de politiques et stratégies sectorielles conduites par le Gouvernement, et cadre de dialogue avec les Partenaires Technique et Financiers.

Il consacre la ferme détermination du Gouvernement de répondre efficacement aux principaux enjeux qui interpellent notre pays et marque à cet effet une profonde rupture avec le passé dans le domaine de la gestion du développement et de la gouvernance. Dans cet esprit, le PDES 2012-2015 s'affirme fondamentalement comme un instrument de politique économique et sociale à la fois dynamique, ambitieux et volontariste à la dimension de l'importance des défis auxquels fait face le Niger.

En effet, les orientations proposées sont sous-tendues par un cadre macroéconomique prévisionnel qui respecte nos engagements et qui se caractérise par un élan de développement soutenu en harmonie avec le Programme de la Renaissance. Les scénarios retenus visant à mieux éclairer l'espace où évoluerait notre économie, compte tenu des risques climatiques et de l'évolution de l'économie internationale, ne se sont pas départis de ce caractère volontariste, concrétisant ainsi la volonté d'optimiser la gestion de l'économie pour en tirer le maximum de croissance et de bien être quelle que soit la conjoncture.

La croissance moyenne de 8,0% que retient le PDES dans le scénario de base résulte en bonne partie de l'acquis de la croissance obtenue par l'évolution des productions de pétrole et d'uranium, évalué à près de 3 points de pourcentage. Hors effets de l'accroissement des secteurs mines et énergie, la croissance escomptée représente 5,5% ce qui est tout à fait réaliste sur la base des investissements préconisés et des diverses transformations structurelles programmées. Ce rythme élevé de progression globale sera accompagné de toutes les actions nécessaires pour assurer une meilleure distribution des fruits de la croissance qui constitue un autre objectif majeur du PDES.

Le Plan de Développement Economique et Social pose les jalons d'une politique économique de moyen terme qui permettra d'impulser une dynamique de développement équilibré, porté par une forte croissance inclusive et durable. Il s'appuiera à cet égard sur les nombreuses potentialités et richesses naturelles du pays, dont l'exploitation constitue le principal levier de la croissance. Il s'agira en particulier de mieux tirer parti de l'exploitation des importantes ressources minières (uranium, charbon, or, gypse, fer, phosphates, étain) et pétrolières que recèle notre sous-sol, en privilégiant une politique de diversification des partenaires.

La politique volontariste du PDES s'appuie également sur la réalisation d'importants projets structurants. En outre, la réalisation du barrage hydro-électrique de Kandadji, l'exploitation et la transformation du charbon de Salkadamna, constituent un signe d'espoir pour l'autonomie énergétique et le développement de l'irrigation. Par ailleurs, le démarrage, durant cette période, de la réalisation de la boucle ferroviaire assurera une liaison forte et durable du Niger avec les pays voisins est une opportunité historique pour résoudre d'une manière permanente le désenclavement du pays. D'importants investissements en matière d'infrastructures routières concourront également à ce même objectif.

Les défis majeurs auxquels est confronté notre pays sont certes nombreux et divers. Cependant, on peut dégager quatre (4) principaux domaines prioritaires autour desquels les efforts internes et externes doivent se focaliser afin d'apporter les appuis nécessaires. Il s'agit de : i) la sécurité alimentaire ; ii) la sécurité et la gouvernance ; iii) le développement du capital humain ; iv) le développement des infrastructures.

La mise en œuvre efficace du PDES pourrait certes être contrariée par certains risques susceptibles d'entraver l'atteinte des résultats attendus, notamment la croissance inclusive et l'amélioration du niveau de développement social. C'est pourquoi, au delà de la conception d'un document de politique économique et des efforts de mobilisation des ressources, il est également nécessaire de se doter d'un dispositif efficace permettant d'assurer la mobilisation efficiente et optimale, une consommation efficace et efficiente des ressources mises à notre disposition et d'un mécanisme pertinent pour en rendre compte.

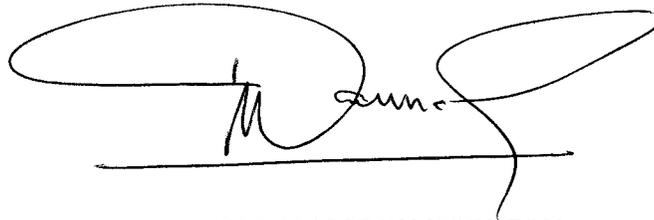
La mise en œuvre du PDES nous commande donc une attitude anticipative, proactive et innovatrice notamment l'installation d'un système de surveillance des risques, de suivi et d'évaluation basé sur une approche participative (verticale et horizontale) permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PDES. Elle exige, en outre, de la part des différents acteurs, discipline, respect des orientations, des stratégies et des programmes qui y sont contenus. Pour les partenaires internes, il s'agira en particulier d'assurer un suivi de l'exécution, de manière à éviter des dérapages susceptibles de remettre en cause les orientations, politiques et stratégies, et programmes retenus. Pour les Partenaires Techniques et Financiers, il s'agira, conformément aux principes de la Déclaration de Paris, d'aligner scrupuleusement leurs stratégies et programmes d'intervention sur ceux du PDES.

Le système de suivi et d'évaluation constituera par conséquent un processus permanent de dialogue et de concertation entre les parties prenantes et se focalisera sur la collecte d'informations fiables et utiles à la prise de décision, et sur leur utilisation diligente pour l'adoption et la conduite des éventuelles mesures correctrices indispensables.

Le dispositif de suivi de la mise en œuvre du PDES sera constitué, entre autres, de :

- Un Conseil d'Orientation du PDES présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Un Secrétariat Permanent chargé de la mise en œuvre du PDES, placé sous la tutelle du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Il assure et coordonne la bonne exécution des différentes activités du processus de mise en œuvre et de suivi du PDES. Il a aussi pour mission d'impulser et de coordonner les processus de formulation des stratégies sectorielles, de suivre la mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'exécution et de suivi-évaluation du PDES.

La 7^{ème} République ouvre une nouvelle ère pour notre pays avec de grandes perspectives de progrès. A moyen terme, le PDES 2012-2015 constituera l'instrument privilégié et mobilisateur, devant nous permettre de traduire en une réalité concrète ces immenses opportunités en termes de bien être économique et social dans la vie de chaque nigérien, en assurant notamment **une répartition plus équitable des fruits de la croissance, de manière à créer les conditions favorables à l'émergence d'une importante classe moyenne au Niger**. Telle est, entre autres, l'ambition que nous nourrissons. Le PDES 2012-2015 nous donne les moyens d'y parvenir et de construire, ensemble, le Niger du futur.



MAHAMADOU ISSOUFOU

Président de la République du Niger
Chef de l'Etat

SOMMAIRE

Introduction	7
I. Bilan diagnostic	9
I.1. Performances économiques	9
I.2. Situation sociale	13
I.3. Etat de la gouvernance	16
I.4. Environnement et changements climatiques	17
I.5. Constats majeurs du bilan diagnostic	18
II. Orientations stratégiques du PDES	21
II.1. Vision et objectifs du PDES	21
II.2. Axes et résultats stratégiques du PDES	21
II.2.1. Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques.....	22
II.2.2. Axe 2 : Création des conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif.....	24
II.2.3. Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable	25
II.2.4. Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive.....	27
II.2.5. Axe 5 : Promotion du développement social	30
II.3. Programmes d'action.....	34
III. Cadrage macroéconomique du PDES.....	36
III.1. Le scénario de base	36
III.2. Le scénario de faible croissance.....	37
III.3. Le scénario de forte croissance.....	37
III.4. Coût du PAP/PDES.....	38
IV. Modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDES	40

Introduction

Les choix stratégiques pour le Niger, tels qu'exprimés par les plus hautes autorités nationales, visent à concilier les impératifs de court terme - consistant en la recherche de solutions aux préoccupations urgentes - et la nécessité d'élaborer et mettre en œuvre une stratégie à moyen terme permettant d'optimiser la gestion des ressources naturelles et d'assurer un développement économique et social inclusif, équilibré, équitable et durable.

Ces choix sont exprimés à travers le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015), approuvé par le Conseil des Ministres du 1^{er} août 2012. Le PDES constitue désormais l'unique cadre fédérateur de référence pour l'agenda de développement du Gouvernement et l'alignement de celui-ci avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il constitue le cadre d'opérationnalisation du Programme de Renaissance du Niger (PRN), lancé sous l'égide du Président de la République tout en intégrant les orientations de la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement, présentée par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il capitalise les progrès réalisés ces dernières années et les leçons tirées dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, des stratégies sectorielles et des plans d'actions ministériels.

La formulation du PDES s'inscrit dans le cadre du processus actuel de relance de la planification au Niger. Ce processus se matérialise par la préparation de trois (3) principaux documents à caractère stratégique qui sont la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI NIGER 2035), le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012 - 2015) et le Programme Intérimaire de Cadrage de l'Action Gouvernementale (PICAG 2011 - 2012).

Le PDES a été élaboré suivant une démarche participative qui a impliqué l'ensemble des acteurs. A cet effet, il a été mis en place un dispositif institutionnel comportant la Commission Interministérielle de Planification Stratégique, le Comité Etat/Partenaires Techniques et Financiers (CAD/OCDE), le Comité Technique National, douze (12) groupes de travail sectoriels et thématiques, huit (8) comités régionaux et une cellule d'Appui placée sous la coordination du Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. Le PDES a été conçu à partir des travaux des groupes sectoriels/thématiques et des comités régionaux à la lumière des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012.

Le processus a été conduit de manière à dégager un consensus fort autour des grandes orientations du Plan afin d'en garantir l'appropriation et d'en faciliter la mise en œuvre. Il a offert une nouvelle occasion de renforcer le dialogue entre l'Administration (centrale et déconcentrée), la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement sur les politiques publiques.

Tirant leçon du bilan de deux décennies de lutte contre la pauvreté, le Niger s'engage dans une nouvelle stratégie de développement qui vise l'accélération de la croissance inclusive et la promotion d'un développement durable, dans un environnement de bonne gouvernance. Ce Plan de Développement Economique et Social implique une rupture profonde en matière de conception et de mise en œuvre des politiques et stratégies afin d'apporter des solutions durables aux contraintes et défis auxquels fait face le pays.

Sur cette base, l'orientation principale porte sur l'affermissement des fondements de l'économie et le renforcement de son potentiel à réaliser un rythme de croissance accéléré, à même de répondre au double objectif d'amélioration du revenu et de création d'emplois, et de consolidation des fondements d'un développement durable, dont l'impact doit se poursuivre au-delà de la période de mise en œuvre du PDES.

Le PDES est assorti d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP), qui traduit à la fois son caractère volontariste et la volonté du Gouvernement de maintenir des équilibres macroéconomiques soutenables. Ce PAP met ainsi en exergue les leviers de la croissance et les investissements structurants qui permettent d'insuffler une croissance forte et durable et d'en répartir les fruits d'une manière équilibrée.

I. Bilan diagnostic

I.1. Performances économiques

Le Niger est un pays continental enclavé, étendu sur une superficie de 1 267 000km² et situé à 1 000 km de la côte (Cotonou) en Afrique occidentale dans la zone de climat tropical sec. Sa population se chiffre à 16 millions d'habitants. Le niveau de son économie demeure très faible avec un PIB par habitant de 370 US\$ (contre une moyenne de 528 US\$ pour les pays à bas revenus et 1.176 US\$ pour l'Afrique Sub-saharienne). Le Niger fait partie des pays à plus forte incidence de pauvreté monétaire (59,5%) et à plus faible niveau de développement humain (avec un IDH de 0,295 qui le situe au 186^{ème} rang sur 187 pays classés par le PNUD en 2011).

Trois grandes périodes ont caractérisé l'évolution de l'économie nigérienne jusqu'en 1990. De 1960 à 1975, l'économie est restée dominée par le secteur rural. De 1975 à 1982, la croissance a été impulsée par le boom de l'uranium, le secteur agricole ne représentant plus que 40% environ du PIB. De 1982 à 1990, les politiques d'ajustement structurel, le retournement de la demande mondiale d'uranium et une pluviométrie dans l'ensemble médiocre se sont traduits par un recul annuel de 4,6% du PIB par tête en volume.

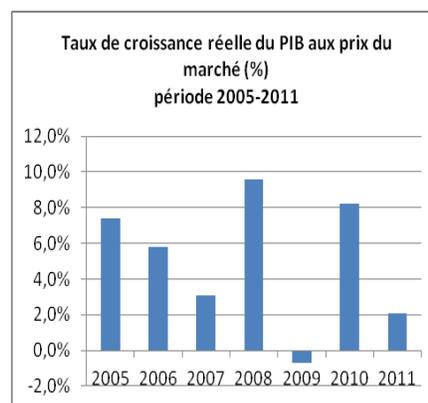
Croissance et équilibres macroéconomiques

L'économie nigérienne a enregistré une croissance moyenne annuelle du PIB de l'ordre de 3,8% en termes réels entre 1990 et 2010 pour un taux de croissance démographique de 3,3% durant la même période, soit une croissance annuelle par tête d'à peine 0,5%. Sur la décennie 2000-2010, les principales sources de croissance ont été l'agriculture et le commerce. Le secteur informel est largement dominant puisqu'il représente plus de 67% (moyenne sur la période 1990-2010), ce qui pose d'évidents problèmes de maîtrise et de volatilité de l'économie.

La structure du PIB (2011) indique un poids respectif de 43,1% pour le secteur primaire, 16% pour le secondaire et 40,9% pour le tertiaire. L'agriculture et l'élevage ont contribué au PIB respectivement à hauteur de 26,4% et de 11,7% en 2011. Les industries extractives n'ont pesé pour leur part qu'à hauteur de 5,3%. L'industrie reste caractérisée par une faible diversification (limitée à l'agro-industrie) et un manque de compétitivité.

Le Niger reste vulnérable sur le plan macro-économique même si des progrès notables ont été réalisés sur le front de l'inflation qui, entre 2001 et 2010, est restée contenue à un niveau moyen de 3,3%, proche de la norme de convergence multilatérale de l'UEMOA de 3%. La vulnérabilité macroéconomique se manifeste plus particulièrement par des finances publiques et une balance des paiements structurellement déficitaires.

En effet, les recettes totales hors dons représentent en moyenne 10,6% du PIB sur la période 1990-2010 tandis que le taux de pression fiscale, en augmentation lente depuis le début des années 2000, a atteint 13,3% en 2010, ce qui reste en deçà de la norme communautaire de 17%. Cette insuffisante progression des recettes, conjuguée à une augmentation soutenue des dépenses, a conduit à un solde global resté déficitaire sur toute la période. Le solde global hors dons s'est cependant contracté entre 2009 et 2011, traduisant un double effort de mobilisation des recettes internes et de maîtrise des dépenses. La part



des dépenses en capital a néanmoins fortement reculé, passant de 50,7% des dépenses totales en 2009 à 29,8% en 2011.

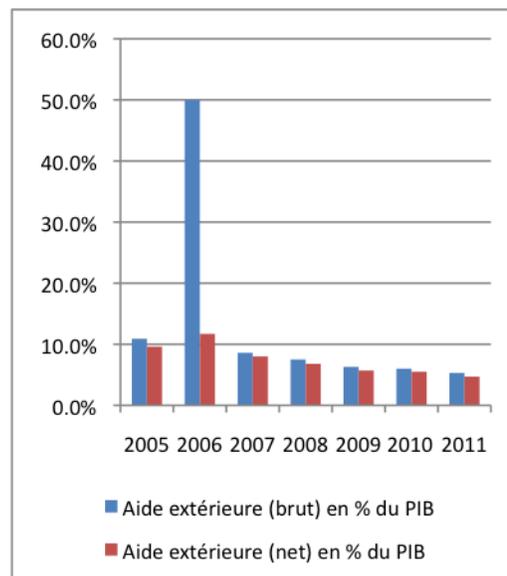
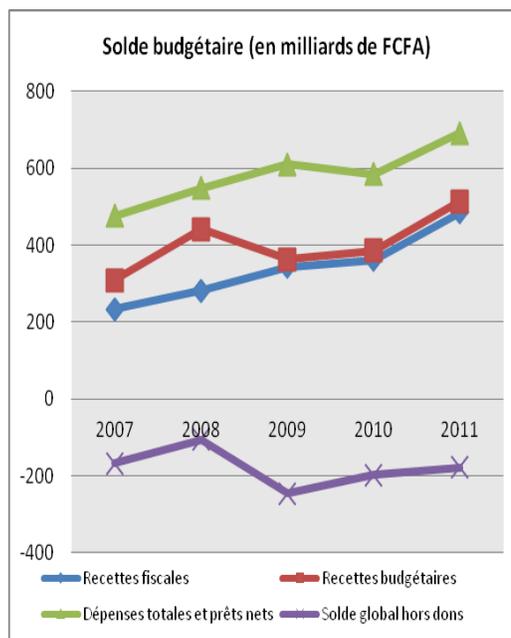
Le financement des déficits a été principalement assuré par des ressources extérieures sous forme de dons et de prêts mais aussi à travers des financements exceptionnels. La part de l'aide extérieure brute sur le PIB a atteint 50% en 2006 sous l'effet de l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative de l'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) et du programme Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE). Sur la période 2007-2010, elle ne représente plus que 7,0% du PIB avec un niveau moyen de 363 millions de US\$, soit une aide extérieure de l'ordre de 23 US\$ par habitant.

La balance courante comme la balance commerciale, demeurent structurellement déficitaires et ont même eu tendance à se dégrader ces dernières années : de -8,4% du PIB en 2007 à -22,7% en 2011 pour la balance courante ; -5,9% en 2007 et -15% en 2011 pour la balance commerciale. Cette dégradation est la conséquence d'un faible niveau d'exportations et de la hausse des importations d'équipements liés à l'essor des secteurs minier et pétrolier et des besoins incompressibles en produits alimentaires et pétroliers.

Par ailleurs, si on exclut les investissements captifs réalisés au cours des dernières années dans les secteurs minier et pétrolier, la FBCF est particulièrement faible. Cette faiblesse est notamment reflétée au niveau des investissements publics qui se situent à 4,4% du PIB en 2011. La FBCF n'a été que de 14,8% du PIB en moyenne entre 1990 et 2010. L'épargne domestique, limitée à 10% du PIB (2011), reste très insuffisante pour financer les investissements. En outre, le degré de monétisation de l'économie demeure faible, même s'il a progressé pour atteindre 20% en 2010 contre 8% en 2000, et se situe actuellement à un niveau moitié moindre que la moyenne subsaharienne (40%). A cela s'ajoute la faiblesse des crédits à l'économie, davantage tournés vers les emplois de court terme au détriment de ceux à long terme.

Dette publique

L'encours de la dette publique a presque triplé entre 1990 et 1999 en passant de 337,5 à 912,4 milliards de FCFA, en raison principalement de l'effet mécanique de la dévaluation du Franc CFA. Le stock global de la dette publique est passé de 1 129 milliards de FCFA en 2005 à 583,6 milliards de FCFA en 2010 grâce à l'annulation de la dette évoquée plus haut. Aussi, le poids de la dette extérieure du Niger a-t-il été ramené de plus de 90% du PIB en 2005 à 15% environ à la fin 2009. Ce dernier ratio est remonté à 23,2% en 2011, en raison des engagements de l'Etat pris dans le cadre des nouveaux investissements publics. La dette intérieure du pays est, pour sa part, peu élevée (7,1% du PIB fin 2010).



Agriculture et sécurité alimentaire

Durant les 50 dernières années, le Niger a enregistré des déficits céréaliers très fréquents (une année sur deux au cours des deux dernières décennies). A titre illustratif, sur la base de la consommation de la production de céréales locales (mil, sorgho, maïs et fonio), la campagne 2009-2010 a dégagé un déficit de près de 120 000 tonnes. Pour la même année, un nigérien sur cinq est considéré comme étant en situation de « *vulnérabilité sévère* ».

L'agriculture et l'élevage constituent pourtant le fondement de l'économie nationale avec une contribution à la formation du PIB, estimée en moyenne à 40% sur les dix dernières années. L'agriculture est fortement conditionnée par la pluviométrie, ce qui expose le pays à l'insécurité alimentaire en période de faibles précipitations. La décennie 2000-2010 a ainsi été marquée par deux grandes crises alimentaires consécutives à des déficits céréaliers énormes enregistrés en 2005 (700 000 tonnes, soit plus de 20% de la production) et 2009. Cette vulnérabilité alimentaire et nutritionnelle récurrente touche particulièrement les femmes et les enfants. Outre l'influence de la pluviométrie, l'insécurité alimentaire s'explique également par les faibles capacités de maîtrise de l'eau, les rendements réduits, le manque de diversification de la production et la faiblesse des structures de stockage. Malgré les efforts fournis (banques céréalieres, travaux à haute intensité de main d'œuvre, petite irrigation, arboriculture fruitière), en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR), le pays n'a pas su créer les conditions d'une sécurité alimentaire durable des populations.

Industries

La valeur ajoutée des activités extractives a connu une forte progression annuelle estimée à environ 9% au cours de la période 2007-2011, grâce à la hausse de la production uranifère. Toutefois, leur participation au PIB est restée limitée à moins de 6%. Ce secteur présente de fortes potentialités avec la perspective de production et d'exportation des ressources pétrolières récemment mises en exploitation. Ces perspectives favorables sont confortées par les projections d'exploitation de gaz, de charbon et de ciment.

Les industries manufacturières contribuent pour moins de 2% du PIB sur la période 1990-2004. Celles-ci ont augmenté leur contribution durant la période récente, pour atteindre 4% en 2011. Malgré la prédominance des structures de transformation des produits agro-pastoraux, celles-ci ne parviennent pas à valoriser une part significative du produit agricole.

Energie

Le Niger a une très faible consommation d'énergie électrique par tête d'habitant (0,14 Tonne Equivalent Pétrole par tête), en raison notamment de la faiblesse de la fourniture et l'accès à l'énergie. Les besoins énergétiques nationaux sont couverts à 83% par les énergies traditionnelles (bois-énergie, résidus agricoles) et seulement à 17% par les énergies modernes. L'électricité est accessible à moins de 11% des ménages en moyenne nationale et à 3% de ceux-ci pour les zones rurales.

La faible disponibilité de l'électricité entrave le développement des activités économiques et sociales. Par ailleurs, la forte dépendance de la population au bois énergie, dans un contexte de grande vulnérabilité environnementale, renforce la dégradation des ressources environnementales et expose le pays à des risques environnementaux majeurs. Enfin, l'approvisionnement en électricité dépend à 70% d'importations en provenance du Nigéria. La faible performance du secteur énergétique s'explique pour une large part par un cadre institutionnel et réglementaire inadéquat, des capacités de gestion insuffisantes de la société nationale (NIGELEC) et une faible exploitation du potentiel énergétique national. Pour autant, la forte dépendance énergétique actuelle ne devrait pas occulter l'existence de potentialités importantes. En dehors des acquis du secteur pétrolier, des opportunités majeures ressortent de la mise en œuvre de plusieurs grands projets en phase d'investissement (barrage

hydroélectrique de Kandadji) ou projetés (centrale de charbon de Salkadamna, gazoduc Nigeria-Niger-Algérie,...), sans compter les perspectives offertes par l'énergie solaire.

Artisanat et tourisme

L'artisanat d'art nigérien, malgré la renommée internationale de ses produits et l'existence de plusieurs centres de formation professionnelle, souffre d'une perte de compétitivité des produits artisanaux. L'artisanat utilitaire, largement informel, reste le principal fournisseur de produits aux ménages. Ce secteur essentiel (25% de contribution au PIB et plus de 700 000 emplois) se heurte notamment à l'absence de systèmes de financement appropriés, à l'efficacité réduite des programmes de formation et à la faible normalisation des produits.

Alors que le Niger est une destination touristique prisée au niveau de sa partie nord désertique avec les dunes de sables du Sahara et du Ténéré ou d'autres vestiges du passé, le tourisme pâtit des problèmes sécuritaires qui frappent la zone sahélienne et engendrent une désaffection des touristes. Par ailleurs, les richesses culturelles, fauniques ou encore historiques et archéologiques et paysagères (fleuve, déserts, etc.) du pays constituent des attraits qui restent pour l'essentiel à valoriser.

Commerce et services de transport

L'activité commerciale est handicapée par le retard pris dans la mise en place d'un cadre intégré de développement du secteur, par un environnement des affaires peu propice, par l'absence d'une politique commerciale et une insuffisance des échanges.

Pour sa part, le transport des marchandises et des personnes se fait essentiellement par la route (95%). La desserte par voie aérienne est très faible. Le transport fluvial est de portée limitée. Quant au transport ferroviaire, il est inexistant, le Niger ne dispose pas encore de ligne de chemin de fer.

Infrastructure des transports et de communication

Le réseau routier aménagé (routes bitumées et en terre), malgré sa progression (+27% entre 1990 et 2011), demeure peu développé. Les routes revêtues représentent seulement 21% du réseau national. Ce réseau souffre d'un problème d'entretien, en raison notamment de l'insuffisance des ressources allouées à la Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier (CAFER) et des faiblesses de capacités du secteur. Par ailleurs, le transport terrestre des marchandises est limité par un parc de camions vétustes. La construction du port sec de Dosso à travers un partenariat public-privé est en instruction.

Le Niger ne dispose pas de réseau ferroviaire, mais certains tronçons sont en projet, notamment la réhabilitation et le prolongement de la boucle ferroviaire Cotonou-Parakou-Gaya-Dosso-Niamey – Ouagadougou.

La desserte aérienne est faible. Les trois aéroports internationaux (Niamey, Zinder et Agadez) et les aérodromes des chefs-lieux des régions (Diffa, Tahoua et Maradi) sont confrontés à des problèmes de vétusté et de sous-équipement.

Le transport fluvial est handicapé lourdement par l'ensablement du fleuve Niger qui réduit sa navigabilité.

Les secteurs de l'information et des télécommunications ont été libéralisés. La téléphonie mobile et l'accès au réseau internet se sont développés avec l'émergence d'un nombre significatif d'opérateurs sur le marché. La télé-densité est passée ainsi de 0,19% en 1999 à 25% en 2010. Simultanément, les chaînes de télévision et les radios privées ou communautaires se sont multipliées. La couverture du territoire national n'en demeure pas moins faible.

La faible densité du réseau de transports et de communications, et plus généralement le faible niveau de développement des infrastructures, constituent un handicap majeur au développement du commerce et des affaires.

1.2. Situation sociale

Démographie et population

Le taux de croissance démographique actuel (3,3%), lui-même lié à un indice synthétique de fécondité élevé (7,1 enfants par femme en 2006), signifie un doublement de la population tous les 20 ans. Cette situation se traduit par une forte demande sociale impliquant tant les ménages que l'Etat et les collectivités locales.

Cette pression touche plus particulièrement les villes, avec un taux de croissance de la population urbaine de 6,2%, le taux d'urbanisation demeurant cependant encore assez bas (20,4%). La jeunesse de la population nigérienne, avec 56,5% âgés de moins de 15 ans, constitue à la fois une difficulté et un atout pour le développement du pays.

Développement humain

Des progrès très lents ont été enregistrés sur le plan du développement humain, notamment dans la réalisation des OMD. L'incidence de la pauvreté monétaire a reculé mais à un rythme très lent, passant de 63% en 1993 à 59,5% en 2008. La pauvreté touche plus le milieu rural que le milieu urbain et prend une dimension endémique dans les régions de Maradi, de Dosso et de Tillabéry. De plus, les inégalités se sont accrues : la part de la consommation du quintile le plus pauvre dans la consommation totale des ménages a encore baissé, passant de 8,6% en 2005 à 7,8% en 2008. Les femmes sont plus pauvres et ont un accès beaucoup plus faible aux crédits et aux opportunités d'emplois.

La prévalence de l'insécurité alimentaire est forte avec des pénuries alimentaires endémiques. Quatre enfants sur dix âgés de moins de cinq ans sont dans une situation de malnutrition chronique et un sur dix dans une situation de malnutrition aiguë. Globalement, la malnutrition chronique a augmenté sur une longue période, passant de 32% en 1992 à 43,8% en 2005, puis à 50,1% en 2011. Une forte proportion de la population a nécessité une aide alimentaire durant les deux dernières crises (30% pour la crise alimentaire de 2004/2005 et environ 50% pour celle de 2009/2010).

Chômage et emploi

Le chômage et le sous-emploi, surtout des jeunes diplômés, constituent des préoccupations constantes au Niger. Ils ont un lien étroit avec les niveaux élevés d'incidence de la pauvreté monétaire. Le taux de chômage global a été estimé à 15,9% avec un niveau plus élevé en milieu urbain (19,4%) qu'en milieu rural (15,1%)¹. La durée moyenne du chômage en milieu urbain est très élevée (environ 5 ans dans la capitale)². Ce niveau de chômage, avec le désœuvrement qu'il implique, expose les jeunes à une vulnérabilité socioculturelle.

Education

Le secteur de l'éducation a enregistré un certain nombre d'évolutions favorables. En trente ans, le nombre d'élèves scolarisés dans le **primaire** (cycle de base 1) a été multiplié par neuf. Les progrès de la scolarisation dans le primaire sont particulièrement remarquables ces dix dernières années : le taux net de scolarisation a progressé de 18% en 2000 à 67,2% en 2011 et le taux d'achèvement a atteint 51,2% en 2011 contre 15% en 1990. Des progrès appréciables ont également été obtenus en matière de réduction des inégalités avec un ratio filles/garçons qui a évolué de 62,5% en 1997 à 82% en 2011. Au-delà des efforts réalisés pour apporter une réponse quantitative à la scolarisation des enfants, le problème de la qualité demeure entier : 80 à 90% des enseignants de ce cycle sont des contractuels, pour la plupart sans formation initiale appropriée.

¹ Enquête 1-2-3, volet emploi, INS, 2003.

² QUIBB 2005.

Les performances sont cependant nettement plus faibles pour les autres cycles d'enseignement. Pour l'enseignement au **collège** (cycle de base 2), le taux brut de scolarisation est très faible et d'importantes disparités de genre et selon les régions sont notées. Pour l'enseignement **moyen** (lycée), le taux brut de scolarisation a seulement augmenté d'un point en huit ans (3,9% en 2010 contre 2,9% en 2002) et l'accès demeure très inégal entre les garçons (5,3%) et les filles (2,5%). Les mêmes constats peuvent être faits en termes de disparités interrégionales et de retard par rapport à la moyenne des pays de la région (15,5% en 2006 pour l'Afrique de l'Ouest).

Dans le secteur de **l'enseignement et de la formation professionnels et techniques**, les dispositifs et les effectifs formels n'ont pas évolué significativement. Ainsi, les effectifs du type formel sont passés de 2 457 en 2007 à 3 090 en 2011 et les dispositifs sont passés de 12 à 17.

S'agissant de **l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique appliquée**, les effectifs des étudiants nigériens ont progressé de manière notable au cours des deux dernières décennies. Les effectifs à l'université de Niamey ont augmenté de 179% entre 1990 et 2010 et ceux de l'université islamique de Say de 123% entre 1998 et 2011. Ce niveau d'enseignement se heurte à un triple problème d'insuffisance quantitative et qualitative d'enseignants, de pénurie d'équipements et de moyens et l'inadéquation entre les filières de formation et les besoins du marché du travail.

Le taux **d'alphabétisation** des adultes de 15-24 ans a peu progressé, passant de 26% en 2000 à 29% en 2008. Le taux est encore bien plus faible pour les femmes (17,1% en 2008).

Au-delà des problèmes de l'offre éducative et de la qualité de l'enseignement, il existe un déséquilibre fondé sur le genre dans tous les cycles d'enseignement. Le faible accès et maintien des filles dans le système scolaire est lié à plusieurs facteurs, dont le faible pourcentage des femmes exerçant la fonction enseignante, le statut social de l'enseignant, la qualité et l'insuffisance des infrastructures et du matériel pédagogique. Il limite singulièrement les opportunités futures ouvertes aux femmes.

Santé et nutrition

D'une manière générale, la mortalité infanto-juvénile a reculé de manière significative. Le taux de **mortalité des enfants** de moins de cinq ans a été divisé pratiquement par trois entre 1992 et 2010, passant de 318,2 à 130,5 décès pour 1 000 naissances. Quant à la mortalité infantile, elle est tombée de 123,1 à 63,2 décès pour 1 000 sur la même période. Toutefois, la proportion d'enfants vaccinés reste faible, même si elle a nettement progressé (52,3% en 2009 contre 27,8% en 1992).

Le taux de **mortalité maternelle** qui était de 652 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1992 reste encore élevé en 2010 (554 décès). Ce recul quoique marginal illustre dans une certaine mesure l'incidence des actions mises en œuvre en faveur de la santé maternelle entre 2005 et 2010. Par ailleurs, la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié a seulement progressé de 14,9% en 1992 à 24,5% en 2010. Les progrès sont plus significatifs en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le paludisme reste la principale cause de morbidité et de mortalité. L'incidence annuelle s'est maintenue en moyenne à 81 cas pour 1 000 habitants avec une évolution en dents de scie.

La prévalence du **VIH/Sida** dans la population générale (15-49 ans) est estimée à 0,7% en 2006 contre 0,87% en 2002. La réticence au dépistage volontaire (2% selon les données de l'EDSN 2006) et les flux migratoires conduisent toutefois à considérer avec prudence ce taux apparemment faible.

L'accès aux **services de santé** reste problématique. Les principales raisons sont : (i) la faiblesse de la couverture sanitaire et du plateau technique, (ii) l'insuffisance de certaines catégories de personnels en nombre et en qualité, (iii) des défaillances dans l'approvisionnement en médicaments, consommables et réactifs et (iv) le faible développement des services de santé reproductive. Il convient également de souligner la faiblesse des moyens financiers de l'Etat (7,9% du budget de l'Etat est alloué à la santé, niveau en deçà des engagements internationaux), des capacités de gestion des systèmes de santé et des

revenus des ménages, sans oublier les comportements et habitudes néfastes à la santé, notamment à la santé reproductive.

Protection et promotion sociales

Des progrès appréciables ont été enregistrés en matière de **protection sociale** avec la ratification de plusieurs instruments juridiques en matière de protection sociale et l'adoption, en 2011, d'un document de Politique Nationale de Protection Sociale. Par ailleurs, des mesures ont été mises en place, notamment des filets sociaux, dans le cadre de la prévention et de la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et d'autres formes de catastrophes naturelles. Le principal problème en matière de protection sociale reste cependant son coût, compte tenu du caractère informel d'une large partie de l'économie et de la faiblesse des revenus des ménages et de l'Etat.

En matière de **protection de l'enfant**, le Niger a ratifié plusieurs conventions consacrant les droits, le bien-être et la protection de l'enfant. Pour donner suite à ces engagements, le Gouvernement a adopté plusieurs instruments juridiques nationaux et mis en place des dispositifs institutionnels garantissant la protection de l'enfant contre toutes formes de violences, d'abus et d'exploitation.

Les questions relatives à la **promotion de la femme** et aux inégalités de genre ont également connu une nette évolution depuis les années 1990, avec l'émergence d'organisations de la société civile féminine. En termes de réalisations, l'application de la loi sur les quotas dans les nominations et les postes électifs a permis de rehausser significativement la participation des femmes à la gestion du pouvoir public qui reste cependant encore faible. Dans ce domaine, l'élément le plus déterminant pour la promotion de la femme reste la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes.

L'action en faveur des **handicapés** tend à se développer (ratification des conventions internationales, institutionnalisation d'un fonds national de soutien, recrutements récents dans la fonction publique,...) mais se heurte à des moyens très limités.

Cadre de vie

L'Etat a procédé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de planification urbaine basée sur l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), relayé par le plan urbain de référence (PUR) et d'une Stratégie Nationale de Développement Urbain (SNDU) en 2004. Par ailleurs, une loi d'orientation sur l'urbanisme et l'aménagement foncier consacre la décentralisation des compétences en urbanisme (2010). Cependant, ce cadre n'a pas été accompagné par une mise en œuvre efficiente de la SNDU.

Le Niger est confronté au faible développement du **logement** décent. La proportion des ménages vivant dans un logement avec un sol en matériaux durables (15%) n'a pratiquement pas évolué depuis 1998. Les constructions en matériaux définitifs (ciment, béton) ne représentent que 4% pour l'ensemble du pays et 54% à Niamey, l'essentiel des habitations étant construites en banco (76%) ou en paille (15%).

Eau potable et assainissement

En matière d'accès à l'**eau potable**, les investissements réalisés dans le domaine de l'hydraulique villageoise ont permis de relever le taux de couverture des besoins en eau potable de 54,2% en 2001 à 62,1% en 2008, puis à 64,2% en 2010. Les principales contraintes rencontrées sont l'insuffisance du financement et des investissements, le manque d'entretien et la vétusté des infrastructures, surtout en milieu rural, et une mauvaise qualité de l'eau dans certaines zones.

S'agissant de l'**assainissement**, il n'existe pratiquement pas de système organisé d'évacuation des ordures ménagères en milieu urbain. En milieu rural, les ménages collectent et déversent leurs déchets dans la nature. Par ailleurs, seulement 11,8% de la population utilise des systèmes d'assainissement. En outre, l'évacuation des eaux usées dans les centres urbains constitue un problème aigu en raison d'un linéaire de caniveaux encore limité (750 km en 2012).

1.3. Etat de la gouvernance

Gouvernance politique

Le pays a connu une forte instabilité politique et institutionnelle, marquée par trois interruptions du processus démocratique en 1996, 1999 et 2010. Afin de renforcer les bases de la démocratie, la 7^{ème} République s'est dotée de tout l'arsenal juridico-institutionnel d'un Etat moderne, fondé sur la Constitution du 25 novembre 2010. L'accent est mis aujourd'hui sur le fonctionnement harmonieux et efficace de l'ensemble des institutions républicaines prévues et la création des conditions nécessaires à leur indépendance. Des organes ou cadres permanents de concertation sont également réactivés ou créés pour approfondir le dialogue des acteurs autour des questions d'intérêt national.

Administration publique et gouvernance locale

L'**administration publique** nigérienne s'appuie sur un effectif actuel d'environ 34 000 agents (soit environ un fonctionnaire pour 450 habitants). Elle est caractérisée par d'importants problèmes liés aux ressources humaines avec une insuffisance de cadres qualifiés et expérimentés, un vieillissement des effectifs, une inadéquation entre la localisation des effectifs et les besoins en services publics, une absence de motivation et de promotion au mérite des cadres, une mobilité excessive des cadres dirigeants au rythme des changements politiques et une faiblesse générale des procédures de gestion des ressources humaines. D'autres contraintes sont à noter, comme une défaillance des systèmes d'information et un déficit de communication entre les services, une faiblesse des structures et procédures de contrôle, une culture administrative de faible qualité, des systèmes de gestion manquant d'efficacité et de transparence ou encore un patrimoine de l'Etat largement vétuste.

La **gouvernance locale** constitue un principe de base de la gouvernance administrative dans la nouvelle Constitution. Elle peut s'appuyer désormais sur l'adoption en mars 2012 de la Politique Nationale de Décentralisation (PND). Celle-ci replace l'Etat dans ses attributions régaliennes et des fonctions d'organisation et d'accompagnement du processus de décentralisation, tandis que les collectivités territoriales deviennent les espaces de mise en œuvre des politiques publiques au plan local. Trois contraintes principales sont soulignées : la faible capacité des collectivités locales à assumer leurs nouvelles responsabilités, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage, l'insuffisance des ressources et de mécanismes de financement adéquats en faveur des collectivités et la capacité réduite des services déconcentrés de l'Etat à accompagner le processus de décentralisation.

Gouvernance économique et financière

Au cours de la mise en œuvre des Stratégie de Développement et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), des acquis importants ont été enregistrés en matière de pilotage des politiques publiques. De nouveaux instruments ont été introduits (plans d'action, cadres de dépenses à moyen terme, systèmes de suivi-évaluation,...). La maîtrise de ces outils reste cependant encore insuffisante. Le rétablissement d'un Ministère chargé du Plan, en charge du pilotage des politiques publiques, participe également au renforcement des outils de gouvernance publique.

S'agissant du système de gestion des finances publiques, la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires, élaboré dans le cadre du processus PEMFAR et adopté en 2009, s'est traduite par des progrès notables dont l'élaboration du projet de loi de finances dans un cadre budgétaire à moyen terme, l'ajustement de la fiscalité sur les entreprises et le renforcement de la gestion de la dette. En 2011, un Programme de Réforme de la Gestion des Finances Publiques, couvrant la période 2011-2014 a été conçu en cohérence avec les nouvelles directives de l'UEMOA et adopté. Il a pour objet de renforcer la crédibilité budgétaire, la prévisibilité des ressources, la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, ainsi que la qualité de la dépense publique. Pour la lutte contre la corruption, les efforts

réalisés ces dernières années ont surtout porté sur le renforcement du système de contrôle et l'amélioration de la passation des marchés publics.

Gouvernance juridique et judiciaire

La réforme du cadre juridique a été marquée par un important travail de production législative et réglementaire, notamment avec la refonte de plusieurs textes fondamentaux, incluant le Code pénal et le Code de procédure pénale. En outre, des lois organiques ont été adoptées en vue d'assurer un fonctionnement harmonieux et efficace des institutions telles que la Cour Constitutionnelle, la Cour des Comptes, la Commission Nationale des Droits Humains. De même, une loi portant création de l'Agence nationale de l'assistance juridique et judiciaire a été adoptée.

La contrainte principale en matière de gouvernance juridique et judiciaire est le dysfonctionnement du système, lié aux lenteurs dans l'exécution des procédures judiciaires, à la faible exécution des décisions de justice, aux conditions difficiles d'accès à la Justice, à la corruption et au trafic d'influence, à l'impunité et aux mauvaises conditions de détention.

Défense et sécurité

La question de la sécurité est centrale pour la consolidation de la démocratie et la poursuite des efforts de développement. Afin de lutter contre l'insécurité, le Niger a mis en place des instruments adéquats avec la création des organes suivants : Conseil Supérieur de la Défense, Conseil National de Sécurité, Haute Autorité à la Consolidation de la Paix, Commission Nationale de Collecte et de Contrôle des Armes Illicites et Commission Nationale des Frontières. Il peut également s'appuyer sur les organisations internationales de lutte contre la drogue et le blanchiment d'argent. Par ailleurs, des avancées ont été enregistrées sous l'impulsion des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) pour préserver la sécurité des personnes et des biens. Malgré cela, le pays fait encore face à de sérieuses menaces particulièrement présentes dans la sous-région et qui sont liées au terrorisme international, à l'intégrisme religieux et aux trafics de drogues et d'armes.

1.4. Environnement et changements climatiques

Au Niger, les ressources environnementales connaissent une dégradation tendancielle sous l'action du climat et de l'activité humaine dont un des effets est la perte de terres arables et une avancée importante du désert. Les prévisions à long terme font ressortir une augmentation de la moyenne annuelle des températures maximales sur la période 2020-2049 de 2,3 °C à 2,6 °C selon les scénarii. Pour la pluviométrie, une légère hausse du cumul des précipitations est attendue à l'horizon 2020-2049, mais avec un démarrage plus tardif de la saison des pluies. Ces évolutions risquent de peser particulièrement sur l'agriculture à dominante pluviale et sur la sécurité alimentaire en général. Ces changements climatiques pourraient aussi provoquer une baisse des écoulements du fleuve Niger, une augmentation des risques d'inondations, un renforcement de l'évaporation et une réduction de la recharge des nappes d'eaux.

1.5. Constats majeurs du bilan diagnostic

Les constats mis en exergue dans le diagnostic ont permis d'identifier quinze (15) défis majeurs renvoyant à onze (11) résultats sectoriels, regroupés dans les cinq axes stratégiques du PDES. Les programmes développés au sein de ces axes doivent permettre d'atteindre ces résultats stratégiques retenus.

Sur cette base, les principaux défis du pays se présentent comme suit.

1. Renforcer la démocratie et l'état de droit
2. Renforcer les capacités des institutions nationales à mettre en œuvre de manière efficace les politiques de développement ;
3. Assurer une gestion transparente et un accroissement de la mobilisation des ressources internes, notamment les retombées attendues des secteurs minier et pétrolier, ainsi que les ressources externes, à travers des mécanismes novateurs, en vue du financement des actions prioritaires de développement ;
4. Faciliter en priorité la mise en place complète dans un cadre fonctionnel cohérent des outils de pilotage de l'économie, de la programmation, l'exécution, le suivi de l'exécution budgétaire et la réédition des comptes ;
5. Garantir l'intégrité du territoire national, assurer la sécurité des personnes et des biens et promouvoir la consolidation de la paix en faveur du développement ;
6. Assurer la préservation de l'environnement et la prise en compte du changement climatique ;
7. Maîtriser la croissance démographique pour la rendre compatible avec les objectifs de croissance et d'accès aux services publics ;
8. Promouvoir une intégration sous régionale et régionale à même d'offrir au pays des retombées positives et de lui permettre d'affirmer son influence politique et économique ;
9. Promouvoir un développement régional équilibré ;
10. Développer les capacités humaines au niveau communal et garantir le transfert des ressources financières pour permettre aux collectivités de pouvoir progressivement s'autonomiser et être en mesure de faire leur autopromotion ;
11. Assurer la sécurité alimentaire à travers la hausse de la productivité agricole et la maîtrise des prix des produits alimentaires ;
12. Promouvoir une croissance forte et soutenue, pro-pauvre, créatrice d'emplois, pour les jeunes, et impliquant les communautés dans les choix de politiques de développement et en donnant aux femmes la possibilité de renforcer leur autonomisation ;
13. Améliorer la compétitivité de l'économie à travers un environnement propice aux affaires, notamment une meilleure maîtrise des coûts des facteurs de production, une offre suffisante et continue d'énergie électrique, la maîtrise du coût des services de transport et de communication, la disponibilité et l'entretien d'infrastructures de base de qualité et une meilleure participation des banques dans le financement de long terme des activités réellement productives et créatrices de richesses ;
14. Assurer un accès accru et équitable des populations à des services sociaux de base de qualité ;
15. Assurer une protection sociale appropriée pour soutenir les populations les plus vulnérables.

Pour affronter ces défis, le pays dispose de plusieurs atouts :

- la **volonté politique** affirmée par les Autorités de la 7^{ème} République de promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement durable et inclusif ;
- le **retour de la démocratie**, de la stabilité sociopolitique, la mise en place progressive d'institutions fortes et crédibles et, par-dessus tout, la volonté des populations de vivre ensemble ;
- la **jeunesse** représentant une part majoritaire de la population et constituant une main d'œuvre importante disponible pour le développement économique et sociale du pays ;
- la **richesse du sous-sol** et les perspectives favorables des nouveaux projets miniers et pétroliers ;
- la disponibilité des **ressources en eau** et de potentiels économiques à valoriser (élevage, tourisme, artisanat) ;
- la relance de la planification du développement et l'émergence de nouveaux outils de gestion des ressources publiques.

Le schéma ci-après résume l'articulation entre défis majeurs, axes stratégiques et résultats sectoriels.

5 ENJEUX MAJEURS DE DEVELOPPEMENT

E1: Améliorer la performance et la reconnaissance des institutions et services publics

1. Renforcer la démocratie et l'état de droit ;
2. Renforcer les capacités des institutions nationales à mettre en œuvre de manière efficace les politiques de développement ;
3. Assurer une gestion transparente et un accroissement de la mobilisation des ressources internes ;
4. Faciliter en priorité la mise en place complète dans un cadre fonctionnel et cohérent des outils de pilotage de l'économie, de la programmation, l'exécution, le suivi de l'exécution budgétaire et la réédition des comptes ;

E2: Conforter les fondements d'un développement équilibré et inclusif:

5. Garantir l'intégrité du territoire national, assurer la sécurité des personnes et des biens et promouvoir la consolidation de la paix en faveur du développement ;
6. Assurer la préservation de l'environnement et la prise en compte du changement climatique ;
7. Maîtriser la croissance démographique pour la rendre compatible avec les objectifs de croissance et d'accès aux services publics ;
8. Promouvoir une intégration sous régionale et régionale à même d'offrir au pays des retombées positives et de lui permettre d'affirmer son influence politique et économique ;
9. Promouvoir un développement régional équilibré ;
10. Développer les capacités humaines au niveau communal et garantir le transfert des ressources financières pour permettre aux collectivités de pouvoir progressivement s'autonomiser et être en mesure de faire leur autopromotion ;

E3: Assurer la sécurité alimentaire durable

11. Assurer la sécurité alimentaire à travers la hausse de la productivité agricole et la maîtrise des prix des produits alimentaires ;

E4: Valoriser les sources et leviers de la croissance économique

12. Promouvoir une croissance forte et soutenue, pro-pauvre, créatrice d'emplois, pour les jeunes, et impliquant les communautés dans les choix de politiques de développement et donnant aux femmes la possibilité de renforcer leur autonomisation ;
13. Améliorer la compétitivité de l'économie à travers un environnement propice aux affaires ;

E5: Développer le capital humain

14. Assurer un accès accru et équitable des populations à des services sociaux de base de qualité ;
15. Assurer une protection sociale appropriée pour soutenir les populations les plus vulnérables.

5 ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PDES 2012-2015

Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques

Axe 2 : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif

Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable

Axe 4 : Promotion d'une économie compétitive et croissance accélérée et inclusive

Axe 5 : Promotion du développement social

11 RESULTATS STRATEGIQUES

1. les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles
2. l'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties
3. la gestion du développement est facilitée
4. les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites
5. la croissance démographique est maîtrisée
6. les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable
7. les inégalités inter et intra régionales sont atténuées
8. les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire
9. la croissance économique est forte, soutenue, inclusive et créatrice d'emplois
10. les jeunes sont intégrés dans le circuit économique
11. le niveau de développement social est significativement amélioré

II. Orientations stratégiques du PDES

II.1. Vision et objectifs du PDES

Le PDES s'appuie sur une **vision** prospective du développement national fondée sur « l'édification d'un pays émergent, bâti sur une économie dynamique, diversifiée, durable et harmonieusement répartie sur le territoire national, une République moderne, démocratique, citoyenne et bien gouvernée, une Nation riche par sa culture et ses valeurs partagées, une société ouverte sur le monde et attachée au savoir et à l'innovation technologique, prospère, équitable, solidaire, unie et en paix, engagée à favoriser l'intégration africaine ».

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2012-2015) s'inscrit dans un **objectif global** de promotion du bien être économique, social et culturel de la population. Il vise principalement une accélération de la croissance et une amélioration sensible des conditions de vie des populations nigériennes. Ces résultats se matérialiseront par l'atteinte d'un taux de croissance économique, en moyenne annuelle, de 8% sur la période 2012-2015 et une répartition équilibrée des fruits de cette croissance. Ces résultats seront mesurés à travers des indicateurs dans chacun des secteurs.

II.2. Axes et résultats stratégiques du PDES

Bâti sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le PDES s'articule autour de cinq axes stratégiques complémentaires, eux-mêmes déclinés en 11 résultats stratégiques. Ces résultats seront atteints à travers la mise en œuvre de 86 programmes relevant des différents secteurs de l'action publique. Ils concrétisent la vision de développement à moyen terme, définie par les Autorités de la 7^{ème} République sur la période 2012-2015.

Ces axes et résultats stratégiques sont les suivants :

Axe stratégiques	Résultats stratégiques
1. Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques	<ul style="list-style-type: none">• La gestion du développement est facilitée• L'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties• Les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles
2. Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif	<ul style="list-style-type: none">• Les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites• Les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés• Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable• Les disparités inter et intra régionales sont atténuées
3. Sécurité alimentaire et développement agricole durable	<ul style="list-style-type: none">• Les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire
4. Promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	<ul style="list-style-type: none">• La croissance économique est forte et soutenue, inclusive, créatrice d'emplois• Les jeunes sont intégrés dans le circuit économique
5. Promotion du développement social	<ul style="list-style-type: none">• Le niveau de développement social est significativement amélioré

II.2.1. Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques

Ce domaine de structuration de l'action publique est essentiel pour assurer le socle fondateur d'une nouvelle dynamique de développement économique et social. Des institutions publiques solides sont d'abord garantes de stabilité politique et de respect des droits conduisant les individus à investir et à participer à la vie économique. Il s'agit également, sur la base du renouveau démocratique qui a inspiré la rédaction de la Constitution de la 7^{ème} République, de renforcer la crédibilité des institutions démocratiques et républicaines. Enfin, il convient d'améliorer l'efficacité globale de l'administration et des services publics pour assurer l'équité et l'égalité d'accès des citoyens à ces derniers. A cet égard, il est essentiel d'instaurer une culture de résultats, de reddition des comptes et de redevabilité de l'action publique envers le citoyen.

Les changements devront concerner cinq domaines principaux : (i) la gouvernance économique et financière, (ii) le fonctionnement des institutions constitutionnelles, (iii) la justice et les droits de l'homme ; (iv) la gouvernance locale et (v) le cadre de fonctionnement de l'administration publique.

Gouvernance économique et financière : la gestion du développement est assurée

Les priorités s'articulent ici autour de deux volets : le renforcement de la gestion des finances publiques d'une part, la planification et la coordination des actions de développement d'autre part.

Pour le premier volet, les priorités s'inscrivent dans la mise en œuvre du cadre de réforme des finances publiques tel qu'il va découler de la transposition des nouvelles directives de l'UEMOA. Ce cadre doit notamment conduire au passage d'une budgétisation de moyens à une budgétisation de programmes, permettant d'articuler les objectifs fixés par les documents de planification avec les allocations budgétaires. En parallèle, seront engagées ou poursuivies les actions destinées à améliorer le cadre juridique, renforcer la mobilisation des ressources, améliorer les modalités d'exécution et de reporting du budget de l'Etat, développer les systèmes d'information, renforcer la gestion de la trésorerie et de la dette et améliorer le système de passation et de gestion des marchés publics. La réforme visera enfin à accroître l'efficacité des contrôles externes confiés à la Cour des Comptes et à renforcer le rôle de l'Assemblée Nationale en matière budgétaire.

Pour le second volet, l'accent sera mis sur trois points : (i) l'amélioration de la conception des politiques publiques de développement, en assurant une meilleure articulation entre les instruments de planification et de budgétisation ; (ii) le renforcement de l'appropriation et du leadership national autour des programmes prioritaires et (iii) le développement des outils de suivi – évaluation, en assurant l'articulation entre les suivi du PDES, des politiques sectorielles et des budgets et programmes.

Les institutions de la République : les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles

Pour conforter la crédibilité des institutions de la République, il conviendra de consolider l'architecture constitutionnelle et de garantir la mobilisation des moyens humains et financiers pour un fonctionnement normal des organes constitutionnels. L'information des acteurs - étatiques ou non - sur l'organisation et les responsabilités de ces institutions, et plus généralement sur les principes de la vie démocratique, occupera une place importante dans les deux premiers programmes d'actions dédiés au renforcement des capacités institutionnelles et du dialogue. Un dispositif de veille sera mis en place pour suivre le fonctionnement des institutions étatiques, contribuer à renforcer la concertation avec les acteurs de la société civile et permettre l'instauration d'un véritable contrôle citoyen. Enfin, un programme sera également mis sur pied pour renforcer la transparence des processus électoraux à travers la révision du code électoral et la constitution d'un fichier électoral biométrique.

Justice et droits de l'homme : La confiance des citoyens à l'endroit des institutions juridiques et judiciaires est améliorée

Pour renforcer la justice et promouvoir les droits de l'homme, quatre éléments seront privilégiés. Le premier concerne la moralisation du secteur judiciaire qui reposera sur un renforcement des moyens destinés au contrôle de l'activité des juridictions et des services judiciaires. Le second porte sur l'optimisation de l'existant. L'accent sera en effet mis sur la réhabilitation et le fonctionnement des tribunaux et établissements pénitentiaires existants, ainsi que sur l'amélioration du système d'information et la mise en place d'une véritable politique de formation continue des acteurs judiciaires. Le troisième élément concerne la modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice, à travers notamment la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature et la révision des textes obsolètes. Le quatrième volet est lié à la promotion des droits humains et ciblera le renforcement de la fonction de veille et l'appui à la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Gouvernance locale : la gestion des Collectivités Territoriales est renforcée

Deux programmes prioritaires visent à renforcer les capacités des Collectivités Territoriales à assurer un développement durable et équilibré. Le premier est consacré à la mise en œuvre du document cadre de Politique Nationale de Décentralisation. Les mesures-clés concernent l'accompagnement du transfert progressif des compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités ainsi que l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales comme fer de lance de la décentralisation. Le second programme ciblera le renforcement des capacités de gestion des collectivités par des actions de formation et d'appui-conseil autour des fonctions principales de planification, de programmation, de budgétisation, de gestion opérationnelle et de reddition des comptes.

Administration publique : les capacités des agents des services publics à répondre aux attentes des usagers sont améliorées

En matière de gouvernance administrative, l'objectif est d'améliorer la qualité et la performance des services publics par le développement d'outils et instruments appropriés de gestion et de suivi et une amélioration effective du fonctionnement de l'administration. Dans le cadre de la Politique Nationale de Modernisation de l'Etat (PNME), le Gouvernement mettra en œuvre des mesures destinées à dépolitiser et professionnaliser l'administration publique, introduira de nouvelles règles de gestion des ressources humaines et mettra en place des outils d'évaluation de la performance des services et des agents. Le second volet portera sur le renforcement des capacités institutionnelles des services publics à travers un meilleur encadrement administratif et des cadres de travail plus satisfaisants. Ce volet comprendra également le développement d'un système d'information obligeant l'Administration à se rapprocher des citoyens / utilisateurs des services publics, par le biais de la déconcentration des services et à rendre compte de la qualité de ces mêmes services.

Administration diplomatique : les prestations de l'administration diplomatique sont satisfaisantes

Il s'agira de mettre la diplomatie au service du développement économique et social, ainsi qu'à celui de la sécurité de notre pays et des pays voisins. A ce titre, un accent particulier sera mis sur le déploiement efficace des services diplomatiques, dont le rôle sera davantage axé sur la visibilité internationale du Niger, en faisant connaître la qualité de sa démocratie, ses potentialités économiques, les opportunités et les avantages qu'elles offrent aux investisseurs étrangers et à nos compatriotes de la Diaspora.

II.2.2. Axe 2 : Création des conditions de durabilité d'un développement équilibré et inclusif

L'accélération de la croissance repose sur l'affermissement des bases de l'économie et la mise en valeur du potentiel national mais également sur des actions visant l'environnement global de l'activité économique et sociale qui conditionnent une croissance inclusive durable et équitable. A ce titre, cinq dimensions sont essentielles : (i) la paix et la sécurité, (ii) la maîtrise de la croissance démographique, (iii) la gestion durable de l'environnement, (iv) la création des conditions d'un développement régional équilibré et (v) mettre à profit les opportunités offertes par le processus d'intégration régionale.

Paix et sécurité : les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites

La paix et la sécurité seront assurées à travers la mise en œuvre de programmes portant respectivement sur la délimitation et la surveillance des frontières nationales, la sécurisation des biens et des personnes et la préservation de l'unité nationale.

Les rebellions armées dans les zones Nord et Est du pays ont mis à rude épreuve l'unité nationale et d'autres menaces, liées à l'instabilité régionale, pèsent sur l'intégrité du territoire et la sécurité des citoyens et des biens. Pour y faire face, une politique de surveillance accrue du territoire sera mise en œuvre, ainsi que le déploiement de moyens permettant de juguler l'instabilité et l'insécurité. Il s'agira de renforcer les capacités des Forces de Défense et de Sécurité dans la lutte contre la prolifération des armes à feu, le banditisme armé et le vol du gros bétail d'une part, de sensibiliser et d'intensifier les actions de prévention et de dissuasion dans les zones potentiellement exposées aux menaces diverses et autres conflits intercommunautaires de type éleveurs / cultivateurs d'autre part. Un autre élément-clé est le renforcement de la coopération avec les pays amis et frontaliers dans le cadre d'une politique sécuritaire commune aux pays de la zone sahélo-saharienne. La Stratégie de Sécurité et de Développement dans la zone sahélo-saharienne servira entre autres de cadre de référence pour l'action gouvernementale.

Démographie : les leviers de la croissance démographique sont maîtrisés

Une autre question majeure et récurrente du développement national est celle de la maîtrise de la croissance démographique. L'enjeu est désormais la concrétisation de la volonté de promouvoir un véritable changement des mentalités et des comportements reproductifs, apte à induire, au sein des populations, une augmentation significative de l'utilisation de la contraception, un espacement des naissances et une réduction des mariages précoces. Cette évolution des comportements est cruciale pour enclencher un ralentissement progressif de la croissance démographique du pays et desserrer la contrainte que celle-ci fait peser sur le développement économique et social. Un autre volet important concerne le renforcement des capacités des acteurs en vue d'une prise en compte systématique de la donnée démographique dans les politiques, plans et programmes de développement. Trois programmes sont ainsi prévus, portant respectivement sur la promotion du planning familial, l'interrelation population et développement et sur le renforcement du système d'état civil.

Gestion des ressources naturelles : Les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable

Une autre condition structurelle pour un développement durable est la préservation et la gestion durable des ressources naturelles. La fragilité de la biodiversité nationale et l'exposition de la production nationale aux aléas climatiques impactent aujourd'hui très lourdement l'activité économique du pays. Les projections à long terme, liées aux changements climatiques observables au niveau mondial, mettent en évidence des menaces majeures pour le pays, pesant notamment sur les fondements de la sécurité alimentaire. L'enjeu principal est de rompre avec une exploitation inadéquate des ressources et de s'assurer que les mesures destinées à accompagner le développement du pays ne compromettent pas les besoins des générations futures.

Deux priorités principales se dégagent. La première est de trouver des alternatives à l'utilisation du bois comme principale source d'énergie afin d'atténuer les prélèvements non soutenables des ressources

forestières. Les actions proposées permettront de pallier la fragilité de l'écosystème agricole et de contrecarrer l'érosion hydrique, l'érosion éolienne et la désertification. La zone pastorale du nord et les terres réservées aux pâturages en zone agricole constituent, de ce point de vue, un espace à privilégier dans les actions de préservation du milieu. La seconde priorité concerne l'utilisation efficiente et efficace des importantes ressources en eau de ruissellement, de surface et souterraines, essentielles pour garantir l'essor des productions agro-sylvo-pastorales et améliorer l'approvisionnement des populations en eau potable. En complément, des mesures seront adoptées en faveur de la préservation de la diversité biologique et de l'adaptation aux changements climatiques. Les deux programmes à exécuter porteront sur (i) la gestion durable des ressources naturelles et (ii) la conservation de la biodiversité des milieux naturels.

Développement régional : Les disparités inter et intra régionales sont atténuées

La dernière condition porte sur le développement régional équilibré. En même temps qu'il est un impératif d'équité, celui-ci permet d'optimiser la valorisation des potentiels régionaux et constitue un vecteur essentiel de renforcement de l'unité nationale. Pour promouvoir celui-ci, il s'agira, en premier lieu, de développer des outils de planification spatiale. Une véritable politique d'aménagement du territoire sera ainsi élaborée afin de guider l'utilisation de l'espace et d'assurer la cohérence dans l'implantation des grands projets d'infrastructures, d'équipements publics et des agglomérations. Cette politique mettra particulièrement l'accent sur l'objectif de sécurité alimentaire des différentes régions. Seront également mis sur pied un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), 6 Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) et 4 Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Un système d'information géographique complètera le dispositif. Simultanément, un programme de promotion des pôles régionaux de développement sera mis sur pied et exécuté sur la base des opportunités économiques identifiées dans les analyses diagnostiques régionales déjà réalisées.

II.2.3. Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable

Afin de trouver des solutions durables à la problématique de l'insécurité alimentaire, les autorités de la 7^{ème} République ont décidé de mettre en œuvre l'initiative 3N : « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ». Le cadre stratégique de cette initiative s'attaque aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il propose des réponses appropriées aux situations d'urgence et de précarité économique auxquelles une frange importante de la population est confrontée. L'initiative conduit par ailleurs à faire du secteur agricole le principal vecteur de la transformation sociale et des équilibres économiques.

L'initiative vise, d'une part, à assurer une alimentation suffisante et de qualité pour tous les Nigériens en se fondant essentiellement sur le développement des productions locales, et, d'autre part, à accroître la capacité de résilience des ménages dans les situations de crises alimentaires et de catastrophes naturelles. Pour atteindre cet objectif, cinq domaines d'intervention majeurs ont été identifiés : (i) l'accroissement et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ; (ii) l'approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations face aux crises et catastrophes ; (iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des populations et (v) l'impulsion des réformes dans le secteur de la sécurité alimentaire et du développement agricole durable. Les actions s'articulent autour de trois niveaux de priorité : les actions d'urgence (survie des populations), les actions de réhabilitation (reconstitution des capacités productives et régénération de l'écosystème) et les actions de développement (croissance à long terme et capacités de résilience).

Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques

Quatre programmes ont été retenus ciblant respectivement les cultures irriguées, les cultures pluviales, les productions animales et, enfin, les productions forestières, halieutiques et apicoles.

Le développement et la diversification des cultures irriguées s'appuiera sur des actions de réhabilitation et d'extension des terres irriguées dans des zones identifiées, en particulier le long de la vallée du fleuve Niger autour du barrage de Kandadji. Un accent prononcé sera mis sur le développement de la petite irrigation villageoise et familiale. Pour l'amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales diversifiées, la priorité porte sur l'accès des producteurs aux facteurs de production, aux technologies et à l'information. Ce programme vise à augmenter de 35% les rendements sur un quart des superficies cultivées. S'agissant de l'accroissement des productions animales, les actions cibleront plus particulièrement l'amélioration des conditions d'alimentation et de soins du cheptel, le renforcement des infrastructures d'abattage et de transformation en visant le respect des normes d'hygiène internationale et une meilleure organisation des professionnels. Enfin, le programme d'accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles sera tourné vers la valorisation des produits et la promotion de pratiques d'exploitation durable.

Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques

Les interventions s'effectueront à quatre niveaux: (i) le renforcement des capacités de stockage et de conservation des produits, (ii) la promotion de la transformation des produits agricoles et de la production agroindustrielle, (iii) l'amélioration des infrastructures et des circuits de commercialisation y compris à l'exportation et (iv) l'accélération de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique nationale de commerce des produits agro-sylvo-pastoraux.

Amélioration de la résilience des groupes vulnérables

Pour améliorer la capacité de réponse des ménages et des communautés à la base face aux situations de déficit de production agricole ou pastorale et de catastrophes, trois séries de mesures sont prévues. Elles concernent (i) l'amélioration de l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de coordination des interventions en situation d'urgence, (ii) la mise en place des réponses adaptées aux situations d'urgence et (iii) le renforcement des dispositifs et mécanismes de gestion des risques. En termes de prévention, les priorités ciblent notamment la consolidation et le renforcement des systèmes d'informations rapides sur les crises alimentaires et les catastrophes. Elles concernent également l'opérationnalisation de la coordination nationale en matière de prévention et de gestion des crises, le renforcement du dispositif d'intervention en situation de crises ou de catastrophes ainsi que la mise en place d'un plan de contingence pour faire face aux différents risques.

Amélioration de l'état nutritionnel des populations

Les objectifs visés ici sont de réduire l'incidence des différentes formes de malnutrition et la prise en charge des différents cas de malnutrition aigüe. S'agissant de la prévention, l'accent sera, entre autres, mis sur la promotion de bonnes pratiques familiales et de comportements et pratiques alimentaires appropriés, sur la généralisation des mesures d'hygiène et d'assainissement, ainsi que sur le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires.

Coordination des politiques sectorielles, mobilisation et responsabilisation des acteurs

Il s'agit de pallier la fragmentation du cadre institutionnel en assurant une coordination et une mobilisation de ressources efficace, basée sur une approche à la fois sectorielle et intersectorielle dans laquelle toutes les parties prenantes concourent à la réalisation du développement agricole et de la sécurité alimentaire. La création d'un fonds sécurisé pour les investissements agricoles est notamment envisagée.

II.2.4. Axe 4 : Economie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive

Le PDES tient compte des potentiels, notamment miniers et hydrauliques, dont le Niger dispose et favorise une transformation de la structure de l'économie à long terme en s'affranchissant progressivement de la dépendance aux aléas climatiques. Si le secteur agricole est essentiel pour le développement économique et social, les leviers pour une croissance accélérée sont clairement identifiés comme étant les industries extractives (mines et pétrole) et celles induites par ces exploitations.

Cette croissance permettra la création d'emplois décents dans les secteurs modernes. Elle suppose la mise en œuvre d'un large programme d'investissements publics structurants (barrage hydro-électrique de Kandadji, centrale à gaz, mine de Salkadamna, programmes routiers, promotion du développement ferroviaire, etc.) qui permettra de stimuler la croissance, de structurer l'appareil productif national et de réduire l'enclavement du pays. Globalement, le Plan ambitionne de créer 50 000 emplois par an sur la période 2012-2015.

Pour renforcer la compétitivité de l'économie nigérienne et assurer sa diversification tout en permettant une croissance inclusive, quatre leviers sont retenus : (i) l'amélioration du climat des affaires, (ii) le développement des relations avec l'extérieur, (iii) l'amélioration de la compétitivité des secteurs économiques et (iv) le développement de la participation des jeunes à l'activité économique.

Amélioration du climat des affaires

Il s'agira de développer un environnement des affaires favorable et adapté aux différentes catégories d'acteurs (investisseurs étrangers, petites et moyennes entreprises nationales, micro-entreprises). Les mesures-clés porteront sur (i) la simplification des procédures de création d'entreprises (implantation d'un Centre de formalités des entreprises), (ii) l'amélioration du système juridique et judiciaire (mise en place de tribunaux spécifiques et poursuite de la réforme du système judiciaire), (iii) la facilitation de l'accès au financement, notamment par la révision du rôle et de l'action des banques et (iv), enfin, l'institution de dispositifs incitatifs en vue d'encourager la création et le développement des micros, petites et moyennes entreprises. Le développement du système bancaire et du secteur des assurances constituera un levier important pour accroître le volume des transactions et attirer l'intérêt des investisseurs.

Développement des relations économiques régionales

Une meilleure intégration de l'économie nigérienne dans l'espace régional et international sera recherchée. Outre les investissements liés aux transports, il s'agira de tirer profit de l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, notamment en ce qui concerne le développement des exportations, d'adopter une politique nationale d'intégration et de renforcer la représentativité du Niger et la concertation avec les institutions régionales.

Amélioration de la compétitivité des secteurs économiques

Le premier vecteur pour accroître la compétitivité des unités de production est l'amélioration de la densité, de la qualité et de l'entretien des infrastructures (hydrauliques, électriques, routières et de communication).

Dans les **transports**, la stratégie vise le développement des infrastructures et l'amélioration de la performance des activités du secteur, en mettant l'accent sur (i) l'extension du réseau, en priorisant les axes de désenclavement interne et externe, (ii) le renforcement du système d'entretien routier (évolution de la CAFER vers un fonds routier de 2^{ème} génération), (iii) et la mise en œuvre d'une politique de transport terrestre ciblant la sécurité routière, le renouvellement du parc de véhicules et la professionnalisation des opérateurs, (iv) la mise aux normes des aéroports, (v) le développement du suivi et du contrôle des services de transport aérien et (vi) la réhabilitation et la construction de la boucle ferroviaire Cotonou-Parakou-Dosso-Niamey-Kaya-Ouagadougou.

Pour les secteurs de l'**énergie et des hydrocarbures**, la politique sectorielle vise à conforter l'accès des populations à l'énergie et aux hydrocarbures et à renforcer la contribution du secteur à la croissance économique dans un cadre de développement durable. La stratégie reposera sur la redynamisation du cadre institutionnel et réglementaire et une meilleure promotion des ressources énergétiques et pétrolières nationales.

Le cadre institutionnel et réglementaire sera renforcé avec (i) la création d'un cadre de concertation et de coordination, (ii) l'élaboration des politiques énergétique et pétrolière, (iii) la mise en application des textes réglementaires et (iv) l'institution d'une Agence Nationale d'Accès aux Services Energétiques (ANASE) et d'un Fonds d'Accès aux Services Energétiques.

La promotion des ressources pétrolières conduira, entre autres, à proposer une politique incitative aux investisseurs privés, à redynamiser les politiques de diversification des partenaires, à relancer la recherche pétrolière et à renforcer les capacités techniques institutionnelles du secteur. Au niveau régional, le Niger contribuera à la réalisation du projet de gazoduc transsaharien.

La promotion des ressources énergétiques visera d'abord la réhabilitation des moyens de production, de transport et de distribution de la NIGELEC et de la centrale de SONICHAR. Il cherchera ensuite à renforcer les capacités d'approvisionnement en énergie électrique du pays, notamment en renforçant le processus devant aboutir à la production de l'énergie électrique à partir de la centrale thermique à charbon de Salkadamna et de la centrale hydroélectrique de Kandadji et en appuyant la concrétisation du projet de centrale thermique de Gourou-Banda. Les échanges d'énergie électrique entre le Niger et les pays voisins seront par ailleurs développés. Enfin, le Gouvernement cible l'équipement de tous les villages de plus de 1 000 habitants en forces motrices.

Pour le **secteur minier**, il s'agit de garantir une contribution significative du secteur à la croissance économique par la mise en œuvre de la politique minière.

L'amélioration des connaissances sur le potentiel minier vise à travers notamment le développement de la cartographie géologique, l'extension des périmètres de recherche et la protection de l'environnement national minier (mise en place d'une police des mines et acquisition d'instruments modernes de contrôle).

La gestion durable du patrimoine minier donnera lieu à la révision du code minier, à l'adoption de mesures en faveur de la création des GIE autour de l'exploitation minière artisanale et à la mise en place de nouveaux pôles miniers régionaux (Salkadamna, Kao, phosphates de Tahoua entre autres). La création d'un fonds pour les entreprises minières artisanales et la redynamisation du Centre National de Recherche Géologique et Minière complèteront ce dispositif de gestion durable des ressources minières.

Le renforcement de la capacité administrative et du cadre institutionnel faciliteront une meilleure gestion du secteur. L'accent sera surtout mis sur la formation des cadres des ministères en charge des questions minières et pétrolières en ciblant en particulier le renforcement des capacités en matière de négociation de contrats et de conduite d'audits sur la fiscalité des compagnies minières (et pétrolières). Il est également prévu de développer des outils de suivi et de contrôle (cadastre minier performant et informatisé, système d'informations géologiques et minières, centre de documentation SIGMINES).

L'amélioration de la transparence et de la redevabilité représentera une priorité majeure. Le Gouvernement continuera à remplir les engagements liés à l'adhésion du pays à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et renforcera le contrôle exercé par le Comité Interministériel pour les ressources naturelles. Une charte de bonne gouvernance des ressources minières et pétrolières sera adoptée. Des études d'impact seront également réalisées pour mesurer l'impact environnemental et social des activités minières et pétrolières et proposer des mesures d'atténuation des conséquences négatives sur les communautés.

Pour le **secteur touristique**, il s'agit d'assurer une meilleure compétitivité de la destination touristique « Niger » à travers l'augmentation de la capacité d'accueil (notamment la mise aux normes des hôtels et équipements, la réhabilitation des établissements touristiques, le renforcement des outils de communication

et de promotion de la destination tant au niveau local, régional qu'international), l'amélioration du cadre institutionnel de gestion et de financement des activités touristiques (formations, améliorations des informations et données statistiques, contrôle de la performance des unités touristiques) et l'encouragement des investissements dans le secteur. Le développement du secteur reste conditionné par un retour à des conditions adaptées de sécurité.

Pour l'**artisanat**, il s'agit de favoriser l'amélioration des produits et services artisanaux (équipements et promotion des centres et villages artisanaux, formation continue des artisans fournisseurs de services), de développer les circuits commerciaux et la certification des produits artisanaux et d'appuyer la recherche de marchés potentiels.

Dans le domaine de la **communication**, il s'agira de faciliter l'accès au TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de permettre aux médias de répondre aux attentes des téléspectateurs, auditeurs et lecteurs. Pour les TIC, la priorité est de conforter les acquis, tout en développant de nouveaux programmes et projets innovants pour l'édification d'une société de l'information inclusive. Pour le secteur des médias, le PDES s'appuiera sur les orientations stratégiques définies dans le Programme de Renaissance du Niger et dans la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD). Cette politique se propose de décloisonner les seuils d'information entre l'Etat et ses partenaires, entre l'administration et les administrés, entre l'Etat et les communautés de base et entre les communautés de base elles-mêmes. Dans ce cadre la radiodiffusion et la télévision devraient pouvoir jouer un rôle clé dans la transmission des informations.

Dans le secteur de l'**industrie**, il s'agira de valoriser les produits nationaux par le développement, la vulgarisation et l'application des normes. Par ailleurs, la densification du tissu industriel pour une meilleure compétitivité sera favorisée par la création d'un environnement propice au développement des unités industrielles.

Dans le secteur du **commerce**, la stratégie nationale vise l'amélioration de la qualité des produits, le développement adéquat des circuits de commercialisation, l'amélioration du pilotage du secteur, l'appui à une compétitivité accrue des produits locaux, une meilleure intégration dans le commerce régional et mondial et une plus grande formalisation du secteur.

Participation des jeunes à l'activité économique : les jeunes sont intégrés dans le circuit économique

La politique nationale de jeunesse a pour objectif, dans le cadre d'une croissance inclusive, de promouvoir l'insertion économique des jeunes et leur pleine participation aux activités économiques.

L'intégration des jeunes dans les circuits économiques se focalisera sur (i) leur implication dans des opérations de développement durable à travers la création de brigades dans plusieurs domaines identifiés (salubrité, reboisement, récupération des déchets plastiques,...), (ii) la mise en place d'un volontariat jeunesse en lien avec le Service National de Participation et (iii) leur intégration aux processus de décision de politique publique.

La promotion de l'insertion économique individuelle des jeunes conduira à la mise en œuvre d'un programme d'urgence pour la promotion de l'emploi des jeunes (notamment les emplois verts) et à la rationalisation des dispositifs existants d'insertion des jeunes (stages en entreprises, accès au crédit, fiscalité).

II.2.5. Axe 5 : Promotion du développement social

Cet axe vise à améliorer le niveau de développement des indicateurs sociaux par un accès accru des populations aux services sociaux de base et la mise en œuvre d'une politique de protection sociale à l'encontre des populations les plus vulnérables

Les résultats principaux portent sur l'amélioration de l'état de santé des populations, le renforcement des niveaux d'éducation et de connaissances des individus et un accès plus équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, la réduction de l'inégalité et l'iniquité du genre, la protection sociale des populations les plus vulnérables, l'amélioration du cadre de vie et la protection et la promotion de la jeunesse.

Santé publique: l'état de santé des populations est amélioré, particulièrement pour les couches vulnérables

Les actions de promotion de la santé s'inscriront dans le cadre du Plan de Développement Sanitaire (PDS 2011-2015), approuvé en novembre 2010.

Le Gouvernement renforcera les interventions existantes en mettant en œuvre le Plan Stratégique National de lutte contre les IST/VIH/SIDA en cherchant à réduire les nouvelles infections et la mortalité des personnes infectées diagnostiquées par la recherche d'un accès universel aux traitements, aux soins et au soutien. L'objectif « Zéro » (Zéro Nouvelle infection à VIH, Zéro discrimination, Zéro décès liés au sida d'ici 2015) servira de balise. Pour le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles, les actions seront centrées sur le renforcement des capacités des agents de santé (dépistage et prise en charge), l'amélioration de la disponibilité des intrants et le renforcement du plateau technique des structures existantes.

Pour l'amélioration de l'accès aux soins et de la qualité des services, l'accent sera mis sur la mise à niveau et l'entretien de l'existant, la construction ciblée de nouvelles formations sanitaires et la dotation en ressources humaines en s'appuyant sur quatre leviers essentiels : formation, gestion des effectifs et des compétences, gestion des carrières et motivation des personnels.

Pour la protection des mères et des enfants, les priorités porteront sur le renforcement des activités de la planification familiale, l'amélioration des services de la santé des adolescents et des jeunes et une meilleure prise en charge de la santé de la mère, du nouveau né et de l'enfant.

L'amélioration de la gestion du système de santé renvoie à des mesures relatives à la fois (i) au renforcement de la gouvernance et du leadership dans le secteur (renforcement des outils de pilotage du PDS et des budgets, mise en place d'un système d'assurance-qualité, meilleure prise en compte du genre) et (ii) au développement des mécanismes de financement du secteur de la santé.

Education: acquisition accrue par la population de connaissances, compétences et valeurs nécessaires à une vie meilleure et un développement durable.

Les objectifs globaux visés sont de renforcer qualitativement et quantitativement l'offre éducative, d'adapter la formation à la demande du marché du travail et de favoriser l'utilisation des résultats de la recherche scientifique et de l'innovation technologique. Les actions s'inscriront dans le cadre des orientations de la Lettre de Politique Educative 2013–2020.

Pour l'enseignement préscolaire, il s'agit de scolariser un plus grand nombre d'enfants avec le même volume de ressources, avec une réduction de la durée de cycle de 3 à 2 années et d'ouvrir la filière des éducateurs du préscolaire au niveau des écoles normales pour renforcer leurs capacités.

Le Gouvernement entend accroître l'accès à l'éducation de base dans un cadre de gratuité et d'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. Il s'appuiera sur le recrutement de nouveaux enseignants qualifiés, le développement des infrastructures scolaires (construction de 2 500 nouvelles salles de classe en matériaux

définitifs par an), la promotion de la scolarisation des filles ainsi que des mesures de correction des inégalités d'accès surtout pour les enfants en zones rurales ou ceux en situation de handicap.

Pour l'enseignement moyen, les mesures visent à améliorer simultanément l'accès et la qualité, par la construction de nouveaux lycées d'enseignement général (10 par an), le recrutement d'enseignants mieux formés (500 par an) et une révision des programmes et supports pédagogiques.

Pour l'enseignement supérieur, l'accroissement de l'offre se fera à travers le renforcement des infrastructures d'accueil et des équipements. De plus, des actions visant la poursuite de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD), la réorientation des filières des grandes écoles et facultés et la réglementation de l'enseignement supérieur privé seront mises en œuvre.

L'enseignement et la formation professionnels et techniques (EFPT) doivent offrir à une proportion significative d'élèves du cycle de base un enseignement technique ou une formation professionnelle répondant effectivement aux besoins de l'économie et permettre aux déscolarisés d'accéder à des formules de formations de courte durée.

Quant à l'alphabétisation, l'accent sera mis sur l'amélioration et la diversification de l'offre d'alphabétisation fonctionnelle, l'augmentation de la durée du programme d'alphabétisation de référence et la pérennisation des acquis de l'alphabétisation. Pour l'éducation non formelle, les priorités portent sur le développement de programmes d'éducation non formelle en faveur des enfants non scolarisés et précocement déscolarisés et sur l'insertion professionnelle des sortants des structures d'éducation non formelle.

Des mesures seront entreprises en vue d'améliorer le pilotage et la gestion du système éducatif, mettant l'accent notamment sur la déconcentration de l'éducation, la mise en place d'un fonds national de financement de l'éducation ainsi que d'un système de gestion autonome des centres et établissements d'EFPT, l'évaluation de la qualité et la scolarisation des filles.

Au total, le PDES devrait, entre autres, permettre d'atteindre un taux d'achèvement au cycle de base 1 de 70% en 2015 (contre 49% en 2010) et un taux de survie au cycle de base 2 de 63% en 2015. Le taux d'alphabétisation des plus de 16 ans devrait passer à 34% en 2015 (contre 29% en 2010).

Eau et assainissement : l'accès équitable de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement est accru

Le Gouvernement s'appuiera sur les orientations du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement 2011-2015 (PN-AEPA), adopté en juin 2011.

Pour l'approvisionnement en **eau potable** des populations, quatre volets sont retenus portant respectivement sur les investissements en hydraulique rurale, les investissements en hydraulique urbaine, le dispositif de gestion des ouvrages et les cadres juridiques et institutionnels.

Pour l'hydraulique rurale, il est prévu de réaliser plus de 14 000 équivalents points d'eau modernes et de réhabiliter 8 500 points d'eau modernes. Pour les localités de plus de 2 000 habitants, des stations de mini-adduction d'eau potable seront mises en place avec l'objectif de couvrir toutes les localités d'ici 2015. Les systèmes d'adduction multi-villages et intercommunaux seront également promus. A côté du volet investissement, une attention importante sera accordée au renforcement du système d'entretien des équipements afin de réduire substantiellement le taux de panne. L'appui-conseil aux communes sera également développé afin d'opérationnaliser le Service Public de l'Eau sur la base du Guide des services disponible.

Les investissements à réaliser en matière d'hydraulique urbaine, planifiés dans le Schéma Directeur de l'Hydraulique urbaine, porteront sur le renforcement des centres existants ainsi que l'optimisation et l'intégration dans le périmètre affermé de 40 nouveaux centres urbains.

La responsabilisation des bénéficiaires sera recherchée à travers l'application de la politique de recouvrement des coûts en matière d'alimentation en eau potable et la promotion de l'hygiène et de l'investissement privé pour l'assainissement individuel.

En parallèle, la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) sera mise en œuvre à travers la mobilisation des eaux de surface, de ruissellement et des eaux souterraines.

S'agissant de **l'assainissement**, l'accroissement de l'accès sera recherché à travers principalement l'augmentation du nombre de latrines familiales améliorées, la promotion de l'autoréalisation de latrines familiales et la construction de latrines scolaires. Des financements seront également mobilisés pour élaborer des plans stratégiques d'assainissement des centres urbains.

Les actions prioritaires du PDES devraient, en particulier, permettre d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 58% en milieu rural (contre 48% en 2009) et un taux de desserte en eau potable de 85% en milieu urbain (contre 74% en 2009).

Protection sociale : les populations particulièrement vulnérables ont un meilleur accès aux mesures et services de protection sociale et d'emploi

L'objectif est ici de réduire la vulnérabilité de la population et des groupes défavorisés par des actions de prévention des risques et une extension de la couverture de la protection sociale. Les actions prioritaires s'inscriront dans le cadre de la Politique Nationale de Protection Sociale adoptée en 2011.

En matière de sécurité sociale, la première priorité sera de consolider le système existant (régime contributif lié à l'emploi), fondé sur la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse Autonome de Retraite du Niger (CARENI) et de décentraliser leurs services. La poursuite des actions de développement des mutuelles de santé constituera la seconde priorité en ciblant les corps paramilitaires, les agents de l'Etat, les entreprises et les communautés rurales et en prenant en compte le cadre régional adopté par l'UEMOA dans ce domaine.

Des actions seront par ailleurs développées en faveur des groupes les plus vulnérables, ciblant les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap ou atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies chroniques.

Le PDES s'appuie notamment sur une augmentation du pourcentage de population active bénéficiaire d'une mutuelle et une couverture renforcée des instruments du dispositif public de soutien à l'emploi.

La création d'emplois décents est au centre des objectifs de développement des politiques économiques et sociales, reflétée dans la Politique Nationale de l'Emploi adoptée en mars 2009. Parallèlement, le système légal contre les discriminations au travail sera renforcé et des actions de communication sociale pour promouvoir des changements comportementaux seront engagées pour améliorer les conditions de travail.

Cadre de vie : le cadre de vie des populations urbaines et rurales est amélioré

L'amélioration du cadre de vie reposera sur trois leviers principaux : le développement urbain, la construction de logements décents et l'amélioration de l'assainissement du cadre de vie.

Pour le développement urbain, les actions prioritaires se concentreront sur (i) la mise à jour de la stratégie de développement urbain, (ii) le renforcement de capacités des services concernés (outils de planification urbaine, systèmes d'information géographique, formations), (iii) le parachèvement du cadre réglementaire et institutionnel en matière d'urbanisme et (iv) la préparation d'études techniques et socioéconomiques de rénovation des centres urbains ainsi que la mobilisation du financement correspondant. Le projet « Niamey Nyala », ciblant l'unification et l'amélioration du cadre de vie de la capitale et des principales villes secondaires, constituera l'opération phare du secteur.

L'amélioration de la couverture des besoins en logements décents reposera sur trois priorités : (i) renforcer le cadre réglementaire et institutionnel, (ii) élaborer un plan et des mécanismes de financement pour l'habitat

social et (iii) promouvoir des investissements prioritaires de viabilisation de parcelles, de construction de logements sociaux et de réhabilitation des quartiers sous-équipés.

L'amélioration de l'assainissement du cadre de vie sera recherchée à travers l'élaboration de plans directeurs pour la gestion de services urbains de base (transport, drainage, déchets solides), la réalisation d'ouvrages prioritaires pour l'évacuation et le traitement des eaux grises en milieu urbain, le renforcement des dispositifs de collecte et de traitement des déchets solides et la sensibilisation et la responsabilisation au niveau communautaire.

Genre : l'inégalité et l'iniquité liées au genre sont réduites

En partant des orientations définies dans la Politique Nationale de Genre, adoptée en 2008, et dans le Plan Décennal de mise en œuvre de cette politique, couvrant la période 2009-2018, les actions du PDES s'inscriront dans deux programmes. Le premier vise la promotion des droits pour l'équité de genre et la protection des femmes. Il cible trois priorités : la vulgarisation et la mise en œuvre des textes juridiques (CEDEF, DUDH, CDE, etc.), la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion du leadership féminin. Le second, relatif aux opportunités économiques pour les femmes, conduit essentiellement à des actions de formation et d'autonomisation économique des femmes.

Jeunesse : les jeunes sont mieux protégés contre les fléaux sociaux et les maladies

La promotion de la jeunesse résulte de la mise en œuvre des actions prioritaires de la Politique Nationale de la Jeunesse. L'objectif est de favoriser l'insertion des jeunes dans la vie sociale et culturelle et dans l'activité économique en développant une éducation adaptée et en soutenant les initiatives d'insertion socio-économique.

Culture : la compétitivité des entreprises culturelles est améliorée

La promotion de l'identité culturelle nationale en vue de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie se fera par la création des conditions susceptibles de faire de la culture nationale une source de richesse et un puissant moyen de développement, tout en protégeant les ambassadeurs de la culture nigérienne.

Sports : La pratique de sport de haut niveau et de masse est effective

La politique mise en œuvre dans le cadre du PDES vise à promouvoir la pratique effective du sport au niveau individuel et professionnel. Ceci contribuera à améliorer et préserver la santé des populations et à promouvoir l'image et la visibilité extérieure du Niger.

II.3. Programmes d'action

Quatre-vingt-six (86) programmes ont été identifiés pour l'atteinte des 11 résultats stratégiques du PDES et constituent le Plan d'Actions Prioritaires du PDES 2012-2015. Ces programmes sont présentés dans la matrice figurant en annexe.

Le coût du PAP a été estimé à 5 421,6 milliards de FCFA, répartis comme suit :

Tableau 1 : Coûts du PAP ventilés par axe

Axes	Coût PAP (en milliards de FCFA)	Poids par axe (% du total)	Nombre de Programmes
Axe 1: Consolidation de la crédibilité et l'efficacité des institutions publiques	343,9	6,3	18
Axe 2: Création des conditions durabilité d'un développement équilibré et inclusif	618,9	11,4	10
Axe3. Sécurité alimentaire et développement agricole durable	785,7	14,5	11
Axe 4. Économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive	1 684,1	31,1	20
Axe 5: Promotion du développement social	1 988,7	36,7	27
TOTAL	5 421,6		86

La décomposition sectorielle et les prévisions annuelles de dépenses d'équipement prévues dans le cadre du PAP sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Coûts détaillés du PAP par effets sectoriels et par année (millions de FCFA)

Effets sectoriels	Cout total	Programmation annuelle des dépenses			
		2012	2013	2014	2015
Axe 1 : Consolidation de la crédibilité et de l'efficacité des institutions publiques					
Gestion Finances Publiques	81 996,96	17 398,43	20 183,35	20 175,95	24 239,24
Plan & Coord. Politiques Publiques	48 294,55	3 872,75	13 724,27	14 753,77	15 943,77
Justice	84 785,91	22 752,00	17 383,00	21 901,90	22 749,01
Gouvernance locale	12 308,00	160,00	3 451,00	3 846,00	4 851,00
Fonction publique	46 574,30	3 723,00	7 648,50	13 588,20	21 614,60
Institutions	42 158,00	28,00	4 941,62	18 604,19	18 584,19
Diplomatie	27 776,80	2 157,35	5 127,00	10 367,05	10 125,40
Total axe 1	343 894,52	50 091,52	72 458,73	103 237,06	118 107,21
Axe 2: Création des conditions d'un développement durable, équilibré et inclusif					
Intégrité du territoire	3 061,00	0,00	942,67	1 009,67	1 108,67
Sécurité	385 178,00	0,00	166 892,00	109 832,00	108 454,00
Démographie	35 165,46	3 579,71	17 475,73	7 974,36	6 135,66
Environnement & GRN	125 887,00	22 187,00	29 700,00	37 350,00	36 650,00
Résilience changement climatique	38 665,00	2 174,00	10 855,00	13 843,00	11 793,00
Développement régional & local	31 019,87	2 148,99	4 767,00	13 883,88	10 220,00
Total axe 2	618 976,33	30 089,71	230 632,39	183 892,91	174 361,33
Axe 3 : Sécurité alimentaire et développement agricole durable					
Production	563 981,79	88 251,46	121 924,62	221 129,99	132 675,72
Marché	51 580,34	90,34	9 845,00	16 227,00	25 418,00
Résilience crise alimentaire	85 636,09	6 200,00	23 548,47	30 300,65	25 586,97
Nutrition	50 000,00	14 000,00	10 000,00	12 000,00	14 000,00
Coordination	34 500,00	4 500,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total axe 3	785 698,22	113 041,80	175 318,09	289 657,64	207 680,69
Axe 4 : Promotion d'une économie compétitive et diversifiée pour une croissance accélérée et inclusive					
Climat des affaires	10 334,57	853,79	1 703,38	3 638,99	4 138,40
Intermédiation financière	15 500,00	1 675,00	4 208,33	4 808,33	4 808,33
Infrastructures	1 138 901,57	56 305,17	182 382,87	320 399,76	579 813,77
Infrastructure NTIC	90 639,70	0,00	18 311,00	32 680,00	39 648,70
Industrie	14 673,00	843,00	3 441,50	4 317,00	6 071,50
Mines	113 598,00	2 819,00	22 046,00	38 283,00	50 450,00
Energie	156 182,00	12 233,00	44 173,00	47 628,00	52 148,00
Artisanat	7 379,00	123,32	2 098,86	2 327,82	2 829,00
Echanges commerciaux	6 191,64	688,20	1 402,60	2 318,64	1 782,20
Intégration Régionale	710,00	15,00	265,00	215,00	215,00
Services de transport	84 698,90	17 201,00	9 688,90	24 760,00	33 049,00
Tourisme	12 681,82	273,42	2 280,44	4 322,34	5 805,62
Communication et médias	27 344,00	1 270,00	7 511,00	8 607,50	9 955,50
Intégration jeunes	5 347,63	0,00	1 550,00	1 515,00	2 282,63
Total axe 4	1 684 181,83	94 299,90	301 062,88	495 821,39	792 997,66
Axe 5 : Promotion du développement social					
Santé	601 894,59	148 874,43	148 541,18	158 039,94	146 439,04
Protection jeunes	6 545,50	274,00	2 715,00	1 948,50	1 608,00
Education	607 458,31	45 321,72	161 957,84	191 661,69	208 517,06
Protection sociale	41 854,10	446,00	7 456,00	16 214,00	17 738,10
Genre	9 169,00	72,00	2 259,00	3 319,00	3 519,00
Cadre de vie	252 133,00	2 388,00	69 738,00	86 274,00	93 733,00
Eau & assainissement	457 529,70	110 800,93	108 075,93	117 982,93	120 669,93
Sport	5 810,00	0,00	1 536,00	2 092,00	2 182,00
Culture	6 455,00	0,00	1 749,00	1 959,00	2 747,00
Total Axe 5	1 988 849,20	308 177,08	504 027,94	579 491,06	597 153,13
TOTAL GENERAL	5 421 600,10	595 700,00	1 283 500,04	1 652 100,05	1 890 300,00

III. Cadrage macroéconomique du PDES

Les perspectives économiques sur l'horizon du PDES se déclinent selon trois scénarii de cadrage : (i) le scénario de base, (ii) le scénario fort ou optimiste et (iii) le scénario faible ou pessimiste. Les scénarii se fondent principalement sur des hypothèses relatives aux éléments de risque qui ne dépendent pas des décisions gouvernementales, à savoir les risques climatiques et catastrophes naturelles, les risques liés à la conjoncture internationale et régionale et les risques liés au financement du PDES.

Des stratégies de mitigation des risques sont cependant prévues pour faire face à l'ensemble des facteurs pouvant influencer négativement la mise en œuvre du PDES.

III.1. Le scénario de base

Il vise à porter le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel à environ 8% en moyenne annuelle, tout en maintenant le déficit public et le déficit courant extérieur à des niveaux soutenables. Cette croissance du PIB profitera également au niveau de vie évalué par la consommation par tête en volume qui connaîtra une amélioration de 5% en moyenne annuelle et aux investissements dans les secteurs sociaux.

Le dynamisme économique sera principalement porté par le secteur secondaire qui réalisera une croissance moyenne de plus de 12,5% par an. Cette performance sera assise sur une amélioration des exportations, particulièrement celles des industries extractives. La valeur ajoutée de ce secteur s'accroîtra en moyenne de plus de 20% par an. A la faveur du démarrage de l'exploitation du pétrole, la croissance économique s'accélénera en 2012, atteignant 11,6% en termes réels. Le rythme de progression de l'activité économique demeurera relativement soutenu entre 2013 et 2015, avec notamment les investissements dans les nouvelles mines d'uranium, la relance de la production et des exportations de ce minerai, la poursuite du développement du secteur pétrolier et la diversification du secteur minier. Les prévisions d'exportations de ces deux produits tablent sur une hausse substantielle de 605 milliards de FCFA en 2011 à 1 248 milliards en 2015.

D'autres sous-secteurs comme les industries de transformation, l'énergie et les BTP, sans être des moteurs de la dynamique attendue, vont également y contribuer dans une moindre mesure en raison notamment des effets d'entraînement induits par les activités de la raffinerie de pétrole. Dans ce scénario, le regain d'activité bénéficiera ainsi d'une croissance de 3% en moyenne annuelle des industries de transformation, notamment dans l'industrie agro-alimentaire. Par ailleurs, la branche énergie électrique enregistrera une croissance de l'ordre de 5,5% en moyenne annuelle, au moment où celle des Bâtiments et Travaux Publics (BTP) connaîtra, pour sa part, une progression annuelle moyenne importante de 9% sur la période du Plan. Ces conditions créées permettront de répondre aux besoins qui seront exprimés par les investissements prévus en forte hausse au cours de la période du plan.

La croissance économique sera également soutenue par une progression du secteur primaire qui sera de 7,4% en moyenne annuelle. Celle-ci sera due à l'évolution de la superficie des terres irriguées, à la hausse des rendements agricoles à travers l'introduction de nouvelles variétés semencières adaptées aux effets des changements climatiques et de la sécheresse et des techniques innovantes de production, ainsi qu'à l'amélioration de l'efficacité des investissements agricoles et pastoraux. Elle résultera également du développement prévisible du secteur de la sylviculture durant la période du Plan. Cette croissance du secteur primaire est sous-tendue par les performances attendues de l'opérationnalisation des programmes de l'initiative 3N qui devra ainsi faire de ce secteur une des sources majeures de la croissance au cours des années à venir.

Quant au secteur tertiaire, sa valeur ajoutée augmentera de près de 7% en moyenne annuelle durant la période 2012-2015, dont près de 8% pour les services marchands, en particulier les secteurs des transports et communication et du commerce. Les services non marchands des administrations publiques enregistreront, pour leur part, une croissance atteignant 10% avec la hausse programmée des investissements publics et des grands chantiers d'infrastructure prévus.

Les branches du commerce et des transports accompagnent les élans des autres branches productives qui leur font nécessairement recours dans leurs processus de production. La croissance de ces branches d'activités sera également favorisée par le programme de construction des routes et le désenclavement des différentes communes prévu au cours du Plan.

Le secteur informel gardera un rôle non négligeable dans la concrétisation des objectifs de croissance escomptés. En effet, son importance apparaît clairement dans sa contribution au produit intérieur brut, qui est estimée en moyenne à 68% sur la période³ 2007-2011. Ce secteur réalisera au cours de la période du Plan une croissance annuelle moyenne de près de 7,5%.

Par ailleurs, la politique volontariste annoncée par le PDES se concrétisera par la hausse préconisée des dépenses d'équipement qui passeront de moins de 7% du PIB en 2011 pour atteindre 24,5% du PIB en 2015 et une moyenne de 20% du PIB au cours des années du Plan. Cette hausse de l'investissement public sera accompagnée de mesures incitatives et de réformes de l'administration et des services publics, et d'autres mesures relatives à l'amélioration du climat des affaires, permettant l'encouragement des investisseurs privés nationaux et étrangers, en vue d'atteindre une hausse de l'investissement (FBCF) qui passera en termes relatifs de 37,6% en 2011 à 44,7% en 2015.

Parallèlement, la pression fiscale passera de 13% en 2010 à 18% en 2015 à la faveur de la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures telles que la simplification du dispositif fiscal, sa transparence, son équité et la révision du régime d'incitation et d'encouragement. Il s'agit notamment de l'élargissement de l'assiette fiscale, confortée par des efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

III.2. Le scénario de faible croissance

Ce scénario retient l'hypothèse d'une fréquence élevée des années de sécheresse au cours de la période du Plan. Malgré les efforts de réformes et les investissements soutenus, la croissance ne dépasserait pas 6,2% en moyenne annuelle, au lieu de 8% dans le scénario de base.

La demande extérieure continuera à être caractérisée par une certaine morosité. La croissance moyenne du secteur secondaire sera légèrement affectée et ne dépassera pas 10,9% (malgré les estimations favorables de 2012, qui anticipent une croissance de 25%) au lieu de 11,5% dans le scénario de base.

Ce scénario sera caractérisé également par des niveaux plus bas en ce qui concerne la consommation, l'épargne, l'investissement, notamment l'investissement public qui sera comprimé sous l'effet conjugué de la baisse des ressources fiscales et de la rareté des sources de financement.

III.3. Le scénario de forte croissance

Les hypothèses qui sont retenues pour ce scénario sont :

- Une bonne pluviométrie. Les précipitations seront abondantes et bien réparties dans l'espace et dans le temps et cette période ne connaîtra pas de sécheresse ni d'accidents climatiques qui viendraient perturber la bonne marche des campagnes agricoles. Une croissance de plus de 9,7% en moyenne annuelle sera enregistrée au cours de la période du Plan ;
- Une bonne conjoncture internationale, notamment européenne et régionale, qui favorisera à la fois la demande extérieure et le financement extérieur des projets du Plan.

Ce scénario donnera l'occasion aux autorités économiques de pleinement concrétiser la politique volontariste qui marque le PDES. Il est caractérisé par une forte croissance (9,7%) et des niveaux élevés de la

³ Comptes économiques, INS 2012.

consommation, de l'épargne et de l'investissement. En particulier, l'investissement public sera conforté par des ressources fiscales en hausse et par la disponibilité du financement extérieur, ce qui permettra la réalisation des projets du Plan à des niveaux élevés dépassant les taux de réalisation observés par le passé. Il est estimé que le taux de consommation des crédits d'équipement pourrait atteindre 65%.

Le ratio FBCF/PIB évoluera comme dans le scénario de référence. La consommation finale enregistrerait une croissance avoisinant 12%, soit une amélioration du niveau de vie de près de 7% annuel en termes d'augmentation de la consommation par tête en volume contre 5% dans le scénario de base.

La balance commerciale demeurerait déficitaire en 2015 de 560 milliards de FCFA contre 311 milliards de F CFA en scénario de base. Ce creusement de la balance commerciale provient de la forte hausse du PIB qui va entraîner de fortes augmentations des investissements et de la consommation agissant à leur tour sur la demande de produits importés.

Tableau 3 : Scénarii de croissance

Années	Taux de croissance du PIB (%)		
	Scenario de base	Scenario forte croissance	Scenario basse croissance
2012	11,6%	12,4%	10,5%
2013	6,8%	8,6%	4,8%
2014	7,0%	8,6%	4,6%
2015	6,6%	9,3%	4,9%
Moyenne 2012-2015	8,0%	9,7%	6,2%

III.4. Coût du PAP/PDES

Une priorisation interne à chacun des secteurs a été faite en fonction des critères de pertinence et de faisabilité, notamment technique au cours de la période du PDES, mais également financière.

L'identification des coûts du PDES a été effectuée selon une hiérarchisation précise des programmes à mettre en place dans chacun des secteurs. Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) met en cohérence les actions jugées prioritaires au niveau de chaque secteur, les priorités déclarées au sein du Programme de Renaissance et les prévisions de financements disponibles.

Au même titre que les financements innovants et les financements à mobiliser par le canal des partenaires traditionnels du Niger, le Partenariat public privé (PPP) sera un outil privilégié de mobilisation des ressources pour financer la promotion des pôles de croissance et le développement du secteur rural, des mines, des infrastructures (y compris énergétiques), du tourisme, de l'artisanat, de l'industrie et des PME/PMI. Les autres formes de financements innovants, tels que l'émission de bons et d'obligations du Trésor sur le marché financier régional, seront également exploitées.

Les gaps de financement sont différents d'un scénario à l'autre mais les conditions de mobilisation sont également appelées à varier avec la qualité de la conjoncture.

Les budgets et les gaps de financement qui découlent de la confrontation des trois scénarii avec les financements disponibles identifiés par le Gouvernement en concertation avec le FMI, se présentent comme suit.

Tableau 4 : Equivalents en budgets des dépenses d'équipement selon les scénarii et Taux d'exécution budgétaire (TEB) en milliards FCFA

Scénario	Indicateurs	Années				
		2012	2013	2014	2015	Total
Scénario de forte croissance	Dépenses d'équipement	360,8	788,5	1026,4	1201,6	3 377,3
	Crédits correspondants en budget (base TEB 65%)	555,1	1 213,1	1579,1	1 848,6	5 195,9
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	601,3	1 314,2	1 710,7	2002,7	5 628,8
Scénario de base	Dépenses d'équipement	357,4	770,1	991,3	1134,2	3 253,0
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	595,7	1 283,5	1 652,2	1 890,3	5 421,7
Scénario de faible croissance	Dépenses d'équipement	350,8	747,9	946,7	1068,0	3 113,4
	Crédits correspondants en budget (base TEB 60%)	584,7	1 246,5	1 577,8	1 780,0	5 195,0
	Crédits correspondants en budget (base TEB 55%)	637,8	1 359,8	1 721,3	1 941,8	5 660,7

Tableau 5 : Besoins de financement du cadre macroéconomique (en milliards de FCFA)

Scénario	Indicateurs	Années				
		2012	2013	2014	2015	Total
Scénario forte croissance	Déficit global	-180,4	-620,1	-831,8	-957,6	
	Financement ciblé FMI	55	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	130,4	153,0	190,3	250,4	724,1
Scénario de base	Déficit global	-180,6	-613,0	-789,0	-884,0	
	Financement ciblé FMI	55	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	130,6	155,7	-155,3	-176,8	618,4
Scénario de faible croissance	Déficit global	-169,7	-589,0	-764,6	-864,3	
	Financement ciblé FMI	55	467,1	641,5	707,2	1 870,8
	Gap de financement	114,7	121,9	123,1	157,1	516,8

IV. Modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDES

Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation (S&E) veillera à fournir des informations utiles aussi bien sur le plan interne qu'externe. Il représentera le principal instrument de gestion des responsables du secteur public pour mettre en évidence les résultats obtenus, à savoir l'état d'avancement, les difficultés rencontrées et la performance des services publics. Le système de S&E fournira des informations crédibles sur les résultats concrets de l'action gouvernementale, sur l'utilisation des ressources publiques et sur la satisfaction des usagers du service public quant à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Le système de S&E du PDES doit ainsi permettre à la fois : (i) le suivi de l'exécution du Plan d'actions, (ii) le suivi des résultats (effets), (iii) la revue annuelle des dépenses publiques, (iv) les évaluations à mi-parcours et finale et (v) l'évaluation des impacts des politiques publiques.

Le **suivi de l'exécution** s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (les ressources, les produits ou biens et services fournis). Les ministères et institutions de l'Etat devront, à cet effet, rendre compte de l'état d'exécution de leurs plans d'actions à travers des rapports trimestriels et annuels techniques et financiers.

Le **suivi des résultats** permettra, pour sa part, d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats sectoriels et stratégiques (effets sectoriels et globaux), en fournissant des informations sur les changements intervenus dans le bien-être des populations. Cette appréciation se basera sur la définition d'indicateurs réalistes assortis, de cibles annuelles. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies.

La **revue des dépenses publiques** analysera l'efficacité des allocations budgétaires et l'alignement de la dépense avec le PDES et les stratégies sectorielles, appréciera l'effectivité des dépenses et leur incidence.

Les **évaluations à mi-parcours et finale du PDES** permettront de déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficacé de la mise en œuvre du plan d'actions, la pérennité des effets obtenus et l'impact des stratégies globales et sectorielles.

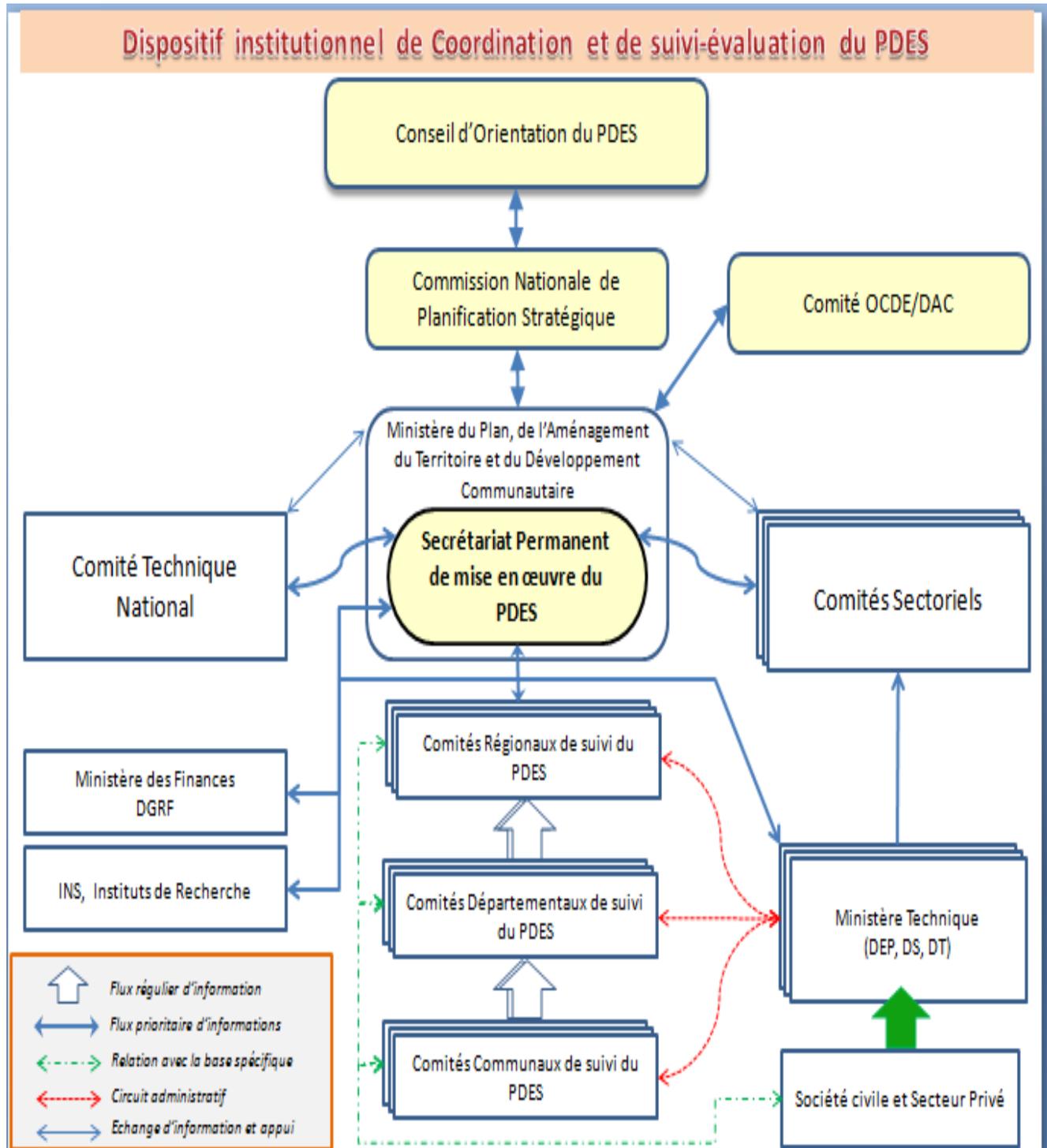
Les **évaluations d'impact** porteront sur cinq (5) à dix (10) politiques ou mesures par an. Elles peuvent être ex-ante, en cours ou ex-post.

Le système de suivi-évaluation sera basé sur une approche participative (verticale et horizontale) permettant d'apprécier les produits (biens et services livrés) et les niveaux d'atteinte des effets sectoriels de chacun des programmes du PDES.

Les actions prioritaires du système de suivi-évaluation du PDES porteront sur (i) la mise à disposition de tous les acteurs de produits de qualité, (ii) la mise en place d'outils et instruments de suivi-évaluation, (iii) le développement de la communication sur les résultats, (iv) le renforcement du système d'informations statistiques, (v) la mise en œuvre d'une politique nationale de l'évaluation et (vi) la mise en place d'un système de suivi décentralisé.

Le dispositif institutionnel de suivi et évaluation du PDES est bâti sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la SDRP et sur le cadre institutionnel actuel, notamment la restauration du Ministère du Plan qui assure la coordination de la politique nationale de développement. Un des principes du dispositif sera la concertation et le dialogue avec tous les partenaires (PTF, OSC, secteur privé) à tous les niveaux. Il fournit aux différents acteurs l'opportunité de suivre au fur et à mesure les réalisations et l'atteinte des résultats du PDES et des stratégies sectorielles. Le dispositif comprendra: (i) un Conseil d'orientation du PDES, (ii) une Commission Interministérielle de Planification Stratégique, (iii) un Comité National Gouvernement / PTF (DAC/OCDE), (iv) un Comité Technique National, (v) des Comités Sectoriels et (vi) des Comités régionaux, départementaux, communaux de suivi du PDES.

Le Secrétariat Permanent de mise en œuvre du PDES (SP/PDES) sera chargé de l'animation et de la coordination du dispositif institutionnel. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus. Il a pour mission d'impulser les processus de formulation des stratégies sectorielles, de coordonner la mise en œuvre des recommandations issues des rapports de suivi-évaluation du PDES. A cet effet, il veillera à ce que les informations soient utilisées pour améliorer la mise en œuvre des stratégies sectorielles. Il veillera à ce que la circulation de l'information sur les résultats s'effectue horizontalement (pour toutes les structures impliquées) et verticalement du niveau central au niveau décentralisé.



Axes stratégiques et Programmes d'Actions du Plan de Développement Economique et Social

AXE 1 : LA CONSOLIDATION DE LA CREDIBILITE ET DE L'EFFICACITE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES	
Résultats stratégiques	Programmes
1. <i>la gestion du développement est facilitée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme de la gestion des Finances Publiques • Renforcement de l'efficacité de la Cour des Comptes • Renforcement de l'efficacité des contrôles de l'Assemblée Nationale • Amélioration de la conception de politiques publiques de développement endogènes • Renforcement du leadership national dans la conduite des politiques publiques de développement • Développement des outils de suivi - évaluation des politiques publiques
2. <i>l'équité et l'égalité des citoyens aux services publics sont garanties</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Moralisation du secteur judiciaire • Optimisation de l'existant • Modernisation des cadres d'intervention et du fonctionnement de la justice • Promotion de la garantie des droits humains • Mise en œuvre du document-cadre de Politique Nationale de Décentralisation • Gestion des Collectivités Territoriales • Professionnalisation et rationalisation des RH de l'Administration et des outils de gestion • Renforcement des capacités institutionnelles des services publics
3. <i>les institutions démocratiques et républicaines sont crédibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des acteurs institutionnels • Renforcement du dialogue entre les acteurs de la vie constitutionnelle • Renforcement de la transparence des processus électoraux • Renforcement et élargissement de la carte diplomatique • Intensification de la coopération au développement • Participation de la diaspora aux actions de développement du pays
AXE 2 : LES CONDITIONS DE DURABILITE D'UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET INCLUSIF	
4. <i>les aspirations des citoyens à la sécurité sont satisfaites</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Délimitation et surveillance des frontières nationales • Sécurisation des biens et des personnes • Préservation de l'unité nationale • Amélioration du cadre institutionnel
5. <i>les ressources environnementales sont préservées et gérées de manière durable</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles • Conservation de la biodiversité des milieux naturels • Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience.
6. <i>les inégalités inter et intra régionales sont atténuées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des outils de l'aménagement du territoire • Intégration nationale • Promotion des pôles régionaux de développement.
7. <i>La croissance démographique est maîtrisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Planning familial • Interrelation population et développement • Renforcement des capacités du système de l'état civil

AXE 3 : LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE	
Résultats stratégiques	Programmes
8. les Nigériens assurent de manière durable leur sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des productions sous irrigation • Amélioration des niveaux de rendement des cultures pluviales diversifiées • Accroissement des productions animales • Accroissement des productions forestières, halieutiques et apicoles • Conservation et transformation artisanale et agroindustrielle des produits locaux • Mise en marché des produits agro-sylvo-pastoraux locaux • Amélioration des mécanismes d'anticipation et de coordination des urgences • Adaptation des réponses aux crises et catastrophes naturelles • Prévention des différentes formes de malnutrition • Coordination des politiques et stratégies sectorielles et mobilisation des financements • Mobilisation et responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre de l'i3N
AXE 4 : LA PROMOTION D'UNE ECONOMIE COMPETITIVE ET DIVERSIFIEE POUR UNE CROISSANCE ACCELEREE ET INCLUSIVE	
9. <i>la croissance économique est forte et soutenue, inclusive, créatrice d'emplois</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et sécurisation de l'investissement privé • Développement du système bancaire et des établissements de crédit • Développement du secteur des assurances • Développement des infrastructures de transport terrestre et de desserte aérienne • Développement des infrastructures ferroviaires • Entretien routier • Développement des infrastructures de communication • Développement des prestations de service des médias • Amélioration de l'utilisation des TIC • Amélioration des conditions de vie et de travail des agents des médias • Renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur industriel • Développement du secteur industriel • Dynamisation du système de normalisation • Amélioration des connaissances sur le potentiel minier • Gestion durable du patrimoine minier • Amélioration du cadre institutionnel du secteur minier • Appui institutionnel et réglementaire du secteur de l'énergie • Promotion des ressources énergétiques • Promotion des ressources pétrolières • Amélioration de la qualité des produits artisanaux • Développement des circuits de commercialisation adéquats des produits artisanaux • Renforcement du cadre institutionnel et financier du secteur de l'artisanat • Pilotage du secteur commercial • Compétitivité des produits locaux • Intégration dans le commerce régional et mondial • Représentativité du Niger dans les institutions sous régionales • Amélioration de la desserte aérienne • Développement des services de transport terrestre de qualité • Développement des capacités de l'administration des transports • Augmentation de la capacité d'accueil hôtelière • Amélioration du cadre institutionnel et financier
10. <i>les jeunes sont intégrés dans le circuit économique</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des jeunes au développement • Promotion de l'insertion économique des jeunes

AXE 5 : LA PROMOTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL	
Résultats stratégiques	Programmes
11. <i>le niveau de développement social est significativement amélioré</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des systèmes de soins dans la lutte contre les maladies • Accès aux soins et qualité des services • Protection des mères et des enfants • Gestion du système de santé • Développement de l'éducation de base • Développement de l'Alphabétisation et de l'éducation non formelle • Développement de l'Enseignement moyen • Développement de l'Enseignement supérieur et de la recherche • Développement de la Formation Professionnelle et Technique • Amélioration du Pilotage et de la gestion du système éducatif • Sécurité sociale • Travail et emploi • Actions spécifiques de soutien aux groupes vulnérables • Promotion des Droits pour l'équité de genre et la protection des femmes • Promotion des opportunités économiques pour les femmes • Amélioration du développement urbain • Amélioration de la couverture en logements décents • Amélioration de l'assainissement du cadre de vie • Amélioration du cadre réglementaire et de financement de la construction • Approvisionnement en eau potable des populations • Assainissement de base • Gestion Intégrée des Ressources en Eau • Amélioration des conditions de pratique du sport au niveau individuel et professionnel • Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de financement du sport • Amélioration des conditions d'exercice professionnel des acteurs culturels • Valorisation du patrimoine culturel • Protection des jeunes • Gestion du secteur de la Jeunesse